

JANVIER 2026



LA PREUVE



EXCLUSIONS DU CHÔMAGE

LA GALETTE DES DROITS

QUI AURA
LA FÈVE?



48 milliards de recettes supplémentaires par an

Budget alternatif : Partie 1/3 | Faire contribuer les grandes entreprises (13 milliards)



Olivier Bonfond,
Rédacteur MaTribune.be et économiste au Centre
de coordination, d'études et de formation (CCEF) |

Quoi de mieux pour commencer l'année à gauche qu'une proposition de budget fédéral alternatif qui liste 17 mesures pour augmenter les recettes de l'État de 48 milliards par an (estimation basse) et ainsi éviter l'austérité. Un dossier en trois temps pour inspirer la politique en 2026. Aujourd'hui, on commence avec les grandes entreprises.

INTRODUCTION

La Belgique connaît des déficits budgétaires persistants et grandissants et il est légitime de s'en préoccuper. Mais le discours dominant, l'orientation générale et les politiques concrètes du gouvernement fédéral Arizona reposent sur un double mensonge.

Premièrement, il faut rappeler avec force que l'austérité ne permet pas d'assainir durablement les finances publiques. La réduction des dépenses publiques provoque un effet récessif qui réduit l'activité économique, comprime les recettes fiscales et aggrave in fine les déficits. La situation actuelle en Belgique en est une illustration claire : malgré des coupes massives dans de nombreux postes budgétaires, les déficits restent très élevés et pourraient même continuer à augmenter dans les années à venir.

Deuxièmement, il est tout aussi faux d'affirmer qu'il n'existerait aucune alternative aux coupes dans les dépenses sociales et les services publics. Un budget public repose à la fois sur des dépenses et sur des recettes. L'équilibrer ne consiste donc pas uniquement à réduire les premières : il est tout aussi possible d'agir sur les secondes.

Or, comme nous allons le montrer, le potentiel en matière de nouvelles recettes est considérable. Il existe de nombreuses pistes permettant d'augmenter les recettes publiques sans recourir à l'endettement et sans faire peser l'effort sur les travailleuses et les travailleurs. Récemment, [Paul Magnette a déclaré qu'il pouvait trouver 15 milliards de recettes supplémentaires](#) en quelques minutes. En quelques heures, nous avons trouvé 48 milliards avec 17 mesures.

Synthèse : potentiel et estimation basse de différentes mesures (en milliards d'euros sur base annuelle)

Budget alternatif – Mesures pour augmenter les recettes publiques			
#	Mesures	Potentiel	Estimation basse
1	Lutte contre la fraude et l'évasion fiscale	30	5
2	Impôt de 25 % sur les bénéfices des entreprises	13	5
3	Taxe sur les superprofits	2	0.5
4	Taxe sur les banques	1	0.5
5	Taxe minimum sur les multinationales	7	2
6	Impôt sur la fortune	43	6
7	Taxe Zucman	1	0.5
8	Taxe sur les plus-values	2	1
9	Taxe sur les dividendes	20	5
10	Globalisation des revenus	10	5
11	Réduction des aides publiques	10	3
12	Limitation des dépenses militaires	5	1
13	Prix juste pour les médicaments	2	1
14	Augmentation des salaires	2	1
15	Égalité salariale entre les hommes et les femmes	1	0.5
16	Gel sur les intérêts de la dette	12	6
17	Annulation de la dette Covid détenue par la BCE	10	5
TOTAL		171	48

Chacune des mesures présentées ci-dessous mériterait à elle seule une analyse détaillée et un véritable débat démocratique. Au cours de l'année 2026, nous prendrons d'ailleurs le temps d'en approfondir plusieurs, en commençant par la taxe Zucman qui a suscité d'importants débats ces derniers mois en France.

L'objectif ici est volontairement plus modeste : présenter de manière synthétique, en s'appuyant sur des études existantes, une liste non exhaustive¹ de mesures possibles et estimer l'ordre de grandeur des recettes qu'elles pourraient générer sur une base annuelle. Pour chacune d'entre elles, nous indiquons à la fois un potentiel maximal et une estimation prudente (« basse »). Les 48 milliards d'euros annoncés correspondent à la somme des estimations basses. En retenant des hypothèses plus ambitieuses, le total atteindrait 171 milliards d'euros.

Enfin, toutes ces mesures ne produiraient évidemment pas leurs effets du jour au lendemain : certaines pourraient être mises en œuvre rapidement, tandis que d'autres nécessiteraient plus de temps avant de générer un rendement significatif. Certaines propositions se recoupent aussi partiellement. Mais avec une réelle volonté politique, elles sont toutes réalisables. L'enjeu central est donc ici de montrer qu'il existe des alternatives crédibles à l'austérité et que le débat budgétaire ne relève pas d'une fatalité comptable, mais bien de choix politiques.

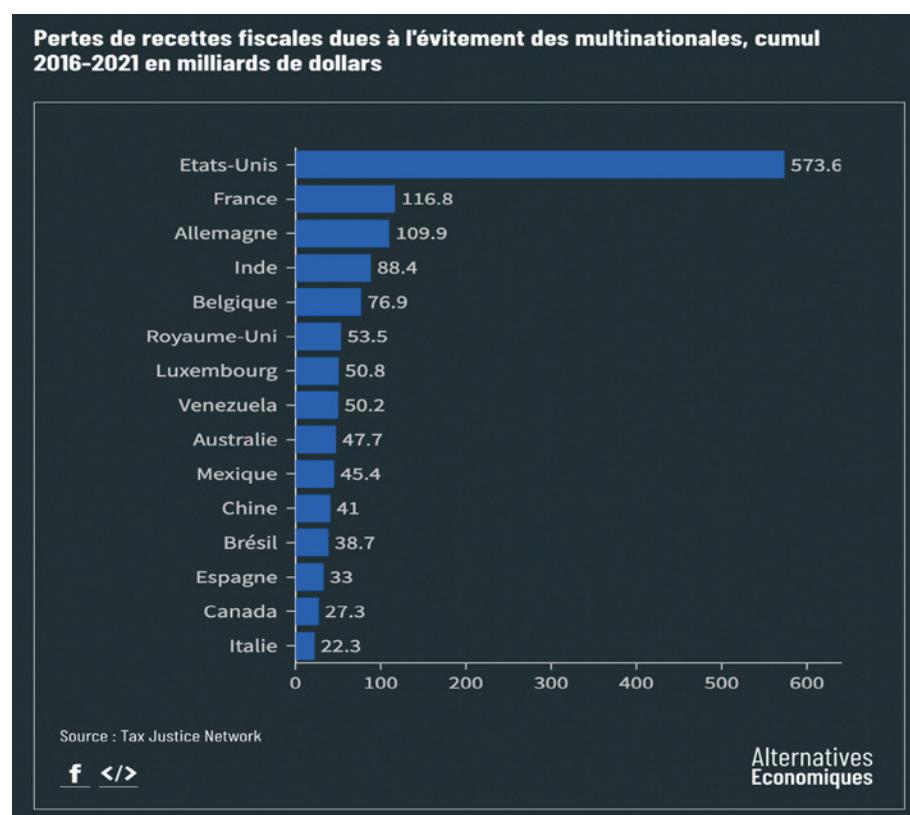
1. Ce travail a pour objectif de poser une base de réflexion sur la réalisation d'un budget alternatif, notamment sur la partie « recettes ». L'auteur invite toutes les bonnes volontés à venir compléter, améliorer, nuancer ce travail.

1. LUTTE CONTRE LA FRAUDE ET L'ÉVASION FISCALE (5 MILLIARDS)

Cette liste doit logiquement commencer par cette mesure, pour deux raisons. D'abord parce qu'il s'agit tout simplement de faire respecter la loi. Ensuite parce que les montants en jeu sont considérables. Certes, par nature, la fraude et l'évasion fiscales sont difficiles à quantifier avec précision, mais plusieurs estimations convergentes existent. Le chiffre de 30 milliards d'euros par an revient régulièrement dans le débat public belge.

On parle bien ici de 30 milliards de pertes de recettes fiscales annuelles pour l'État belge. Les montants concernés par la fraude et l'évasion fiscale² sont en réalité beaucoup plus élevés. En effet, la BNB a montré que ce sont 383 milliards d'euros qui ont quitté en 2020 les entreprises belges pour aller se loger dans des paradis fiscaux. Cela représente 84 % du PIB belge. Une fuite colossale qui est le fait de 765 entreprises seulement. Leur principale destination est les Émirats arabes unis, et en particulier Dubaï, une place forte de la fraude fiscale. Ce montant est tellement vertigineux que depuis 2022, le pouvoir politique ne donne plus aucun chiffre...

Dans le même ordre d'idée, l'ONG Tax Justice Network a établi un [classement](#) de ce que les États ont perdu en recettes publiques à cause de l'« évitement » fiscal des multinationales. La Belgique se classe cinquième au monde, derrière les États-Unis, la France, l'Allemagne et l'Inde, avec 77 milliards de dollars de pertes fiscales en six ans (entre 2016 et 2021), soit 12,8 milliards par an.



Source : [Alternatives Économiques sur base des données du Tax Justice Network](#)

2. Pour plus d'infos sur la fraude et l'évasion fiscales, lire notre entretien avec Christian Savestre : « Nier la nécessité absolue de lutter contre l'évasion fiscale est du même ordre que nier le réchauffement climatique (partie 1/2) » et « C'est l'impuissance /d'État volontaire qui caractérise ce scandale (partie 2/2) ». Citons-en un extrait : « La prétendue optimisation (évasion fiscale légale) n'est donc rien d'autre que de la fraude fiscale que l'oligarchie financière et ses larbins (lobbyistes, médiocrates, etc.) s'acharnent à proscrire du vocabulaire, pour se distinguer des vulgaires fraudeurs et anesthésier le citoyen prié de croire que l'optimisation fiscale est synonyme de saine gestion. »

2. IMPÔT DE 25 % SUR LES BÉNÉFICES DE TOUTES LES ENTREPRISES (5 MILLIARDS)

C'est un phénomène bien documenté depuis de nombreuses années : alors que l'écrasante majorité des très petites entreprises (TPE) et des petites et moyennes entreprises (PME) paient effectivement le taux nominal de l'impôt des sociétés – fixé à 25 % – les multiples niches fiscales, déductions et mécanismes d'optimisation permettent par contre à de nombreuses grandes entreprises de s'acquitter de taux effectifs dérisoires, voire nuls.

Le top 15 des entreprises belges affichant les bénéfices nets les plus élevés ont réalisé 35,6 milliards de profits en 2024, mais [n'ont payé que 612 millions d'euros d'impôt](#), soit un taux effectif moyen de 1,7 %. Pour la majorité d'entre elles, les taux réels que paient ces multinationales s'échelonnent entre 0 % et 1 %. Si ces entreprises avaient payé le taux légal de 25 %, elles auraient versé au Trésor public 8,9 milliards, ce qui représente un manque à gagner de 8,3 milliards pour l'État par rapport au taux effectivement payé.

Et encore, cet exemple ne concerne que 15 entreprises. À l'échelle de l'ensemble de l'économie, les entreprises ont réalisé [163 milliards d'euros de bénéfices en 2024](#), pour 27,6 milliards d'euros d'impôt des sociétés effectivement payés (d'après les données de la BNB), soit un taux moyen d'environ 17 %. L'application d'un taux effectif de 25 % sur ces bénéfices aurait généré près de 13 milliards d'euros supplémentaires de recettes publiques...

3. TAXE SUR LES SUPERPROFITS (0,5 MILLIARD)

Le gouvernement De Croo a adopté, durant la crise énergétique, une série de nouvelles mesures visant à taxer les superprofits dans le secteur de l'énergie. Cette taxe a rapporté 550 millions d'euros en 2022 et 700 millions d'euros en 2023. Malheureusement, elle n'a été appliquée que sur les revenus perçus entre le 1^{er} août 2022 et le 30 juin 2023 et a expiré fin juin 2023. Pour récupérer un rendement durable, il est essentiel de la remettre à l'ordre du jour avec un cadre permanent.

Par ailleurs, une taxe sur les superprofits ne devrait pas se limiter au seul secteur de l'énergie. D'autres secteurs qui ont réalisé des profits particulièrement élevés ces dernières années, notamment le secteur pharmaceutique ou l'agro-alimentaire, devraient également être concernés.

Rappelons qu'une partie importante de l'inflation récente s'explique par ce que l'on appelle la « greedflation » (contraction de greed pour avarice et inflation), c'est-à-dire des pratiques abusives d'entreprises qui ont augmenté leurs prix non pas en raison d'une hausse des coûts, mais dans une logique purement opportuniste pour accroître leurs profits. Sur la base de données Eurostat, l'économiste Olivier Malay (CSC) a estimé que, en 2021 et 2022, [les entreprises ont gonflé leurs bénéfices de 35 milliards](#) d'euros uniquement à travers des augmentations de prix jugées abusives.

4. TAXE SUR LES BANQUES (0,5 MILLIARD)

Les banques se portent bien, merci pour elles. Les bénéfices nets des quatre grandes banques belges (Belfius, Fortis, ING, KBC) sont en constante augmentation : 6 milliards de bénéfices en 2021 ; 7,2 milliards en 2022 ; 8,5 milliards en 2023 et [8,35 milliards en 2024](#).

Notons que le gouvernement espagnol a instauré une taxe exceptionnelle sur les bénéfices des banques (fixée à 7 % pour les grandes banques et 3,5 % pour les plus petites). Grâce à cette mesure, l'Espagne a recueilli 1,2 milliard d'euros en 2023 ; 1,7 milliard en 2024 et 1,4 milliard en 2025. Ce qui était au départ une taxe temporaire a été prolongée dans le temps et restera en vigueur au moins jusqu'en 2027.

5. TAXE MINIMUM SUR LES MULTINATIONALES (2 MILLIARDS)

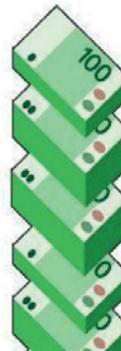
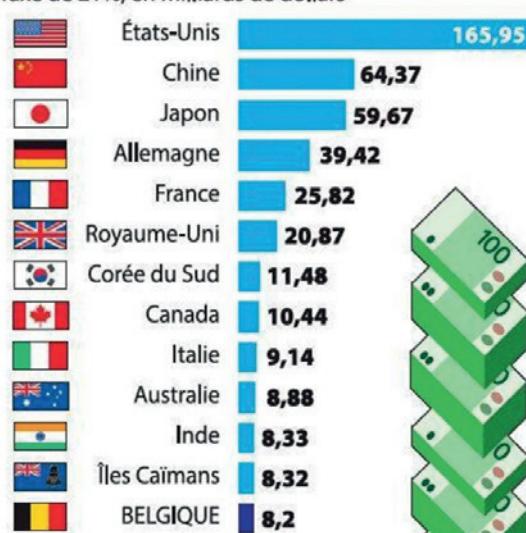
Un accord international a été signé en 2021 par près de 140 pays visant à instaurer un taux d'imposition minimum de 15 % sur les bénéfices des multinationales dans chaque pays où elles opèrent. Entré en vigueur à partir de 2024 dans de nombreux États – dont l'ensemble de l'Union européenne, mais aussi le Royaume-Uni, le Canada et le Japon – cet impôt constituait un premier pas important dans la lutte contre la concurrence fiscale déloyale entre États. Malheureusement cet accord a été largement vidé de sa substance par une multiplication d'exemptions, de déductions et de mécanismes correcteurs. Pire encore, en juin 2025, l'administration Trump a imposé l'exemption de facto de ce mécanisme pour toutes les multinationales américaines, affaiblissant encore davantage la portée réelle de l'accord.

En tout état de cause, le taux de 15 % apparaît en lui-même très insuffisant. Il se situe à peine au-dessus des taux effectifs pratiqués par certains paradis fiscaux ou quasi-paradis fiscaux, comme la Suisse ou Singapour. De nombreux économistes de référence, dont Thomas Piketty, Joseph Stiglitz ou Gabriel Zucman, défendent depuis plusieurs années un taux minimum nettement plus élevé, de l'ordre de 25 %, afin de réellement limiter l'évasion fiscale des multinationales.

Selon les calculs de l'ONG Tax Justice Network, l'application d'un taux minimum de 21 % – qui était le taux initialement discuté au niveau international – pourrait rapporter 7 milliards d'euros (8,2 milliards de dollars) supplémentaires par an à la Belgique (voir graphique ci-dessous). De son côté, le magazine Trends Tendances estime qu'un taux de 15 %, dans sa version actuelle, pourrait rapporter jusqu'à 1,5 milliards d'euros au Trésor belge.

COMBIEN RAPPORTERAIT UN IMPÔT MINIMUM MONDIAL SUR LES MULTINATIONALES ?

Taxe de 21%, en milliards de dollars



Source : Tax Justice Network et La Libre Belgique

La suite des 17 mesures du budget fédéral alternatif dans la partie 2 de notre dossier Budget alternatif | Faire contribuer les très riches (17,5 milliards), à paraître le mercredi 7 janvier.

Budget alternatif (2/3) | Faire contribuer les très riches (17,5 milliards)



MA
Olivier Bonfond,
Rédacteur MaTribune.be et économiste au Centre
de coordination, d'études et de formation (CCEF) |

Le potentiel en matière de nouvelles recettes, sans recourir à l'endettement et sans faire peser l'effort sur les travailleuses et les travailleurs, est considérable. Récemment, [Paul Magnette a déclaré qu'il pouvait trouver 15 milliards de recettes supplémentaires](#) en quelques minutes. En quelques heures, nous avons trouvé 48 milliards avec 17 mesures. [Dans la première partie, nous nous sommes intéressés aux grandes entreprises](#) et nous avons montré qu'une contribution raisonnable de leur part pourrait rapporter 17,5 milliards d'euros par an au Trésor public belge.

Dans cette deuxième partie, nous nous concentrerons sur un des plus grands scandales socioéconomiques de notre temps, à savoir les inégalités de patrimoine. Selon le [dernier rapport d'Oxfam](#), les 1 % des Belges les plus riches détiennent 24 % du patrimoine net national, soit plus que 70 % de la population belge réunie. Le fait que les milliardaires paient en moyenne deux fois moins d'impôts que le reste de la population est tout simplement inacceptable et constitue une violation du principe constitutionnel d'égalité devant l'impôt. Il est plus que temps de transformer le slogan « faire contribuer les épaules les plus larges » en actes concrets, non pas pour punir les riches, mais pour avancer vers une société plus juste et plus égalitaire et pour, comme le dit Gabriel Zucman, « faire revenir les ultra-riches dans le champ de la solidarité ».

6. IMPÔT SUR LA FORTUNE (6 MILLIARDS)

La proposition d'un impôt sur la fortune (dont les formes varient selon les propositions) est portée depuis de nombreuses années par des formations politiques (PS, Ecolo, PTB), les syndicats et de nombreux mouvements associatifs. À titre d'exemple, la FGTB propose un impôt sur la fortune (ISF) structuré en tranches progressives :

- 1 % pour le patrimoine net compris entre 1 million et 10 millions d'euros ;
- 2 % pour le patrimoine net compris entre 10 millions et 100 millions d'euros ;
- 3 % pour le patrimoine net compris entre 100 millions et 1 milliard d'euros ;
- 4 % pour le patrimoine net supérieur à 1 milliard d'euros.

Sur le plan des recettes potentielles, la fourchette dépend fortement des hypothèses retenues (structure du patrimoine, évasion fiscale, exemptions, etc.). Des chercheurs ayant analysé ces [différentes propositions](#) estiment que les recettes pourraient varier d'environ 6 à 43 milliards d'euros par an.

7. TAXE ZUCMAN (0,5 MILLIARD)

La « taxe Zucman » consiste en un impôt plancher sur les très hauts patrimoines, sans être un impôt sur la fortune classique. Le principe est simple : pour les personnes disposant d'un patrimoine supérieur à 100 millions d'euros, le total de leurs impôts payés devrait atteindre au minimum 2 % de la valeur de ce patrimoine. Si ce seuil n'est pas atteint via les impôts existants, une taxe complémentaire vient combler la différence.

L'objectif est double : limiter l'optimisation fiscale des ultra-riches et restaurer la progressivité de l'impôt, aujourd'hui affaiblie au sommet de l'échelle des richesses. [En Belgique, les données disponibles montrent que les travailleurs contribuent en moyenne bien davantage au système fiscal](#) (environ 43 % de leurs revenus) que le top 1 % des ménages les plus riches (environ 23 % de leurs revenus), et ce taux est encore plus faible pour les niveaux supérieurs (top 0,1 % ou top 0,001 % des ménages).

Au niveau européen, une taxe Zucman rapporterait [67 milliards](#) d'euros annuels. Selon [une étude publiée en mars dernier](#), l'application d'une taxe de type Zucman en Belgique pourrait rapporter 1 milliard d'euros par an.

8. TAXE SUR LES PLUS-VALUES (1 MILLIARD)

Il est fondamental et urgent d'instaurer une véritable taxe sur les plus-values. Certes, la Belgique a récemment décidé d'introduire une forme de taxation des plus-values, qui doit entrer en vigueur à partir de 2026, mais [nous l'avons déjà écrit](#), [celle-ci est très mal conçue](#) : les ménages très aisés y contribueront peu et les ultra-riches pratiquement pas. Dans sa configuration actuelle, cette réforme ne devrait rapporter, au maximum, qu'environ 500 millions d'euros à l'horizon 2029.

Alors qu'une taxe réellement progressive sur les plus-values, qui fasse effectivement contribuer les plus hauts patrimoines, pourrait rapporter plusieurs milliards d'euros par an².

9. TAXE SUR LES DIVIDENDES (5 MILLIARDS)

Alors que le précompte mobilier sur les dividendes est officiellement fixé à 30 %, le taux réellement payé est en pratique très largement inférieur, en particulier en raison des conventions fiscales bilatérales et du mécanisme d'exonération des revenus définitivement taxés (RDT), dont bénéficient massivement les grandes entreprises et les holdings.

1. L'analyse détaillée de cette taxe sera développée plus en profondeur dans le courant de l'année 2026.

2. Notons que le principe d'équité fiscale suppose que les plus-values, tout comme les dividendes, soient intégrées dans une logique de globalisation des revenus, et taxées selon des barèmes progressifs comparables à ceux du travail.

En 2021, les entreprises ont versé [66 milliards d'euros de dividendes](#), tandis que la taxation effective sur ces dividendes n'a rapporté qu'un peu plus de 4 milliards d'euros, ce qui correspond à un taux effectif moyen d'environ 6 %, très éloigné du taux nominal de 30 %. [À la suite d'une question parlementaire en février 2022](#) portant sur cette faiblesse structurelle du rendement, le ministre des Finances a lui-même reconnu que, sur ces 66 milliards d'euros de dividendes distribués en 2021, environ 52 milliards avaient été taxés à 0 %...

En 2023, le montant total des dividendes distribués s'est élevé à [91 milliards d'euros](#). Une taxation effective de 30 % sur ce montant représenterait près de 27 milliards d'euros de recettes, soit au minimum 20 milliards d'euros de recettes supplémentaires par rapport à la situation actuelle.

Ajoutons un élément essentiel souvent occulté : taxer davantage les dividendes n'est pas seulement juste socialement, c'est aussi économiquement souhaitable. [Une étude française portant sur la réforme fiscale de 2013](#) a montré que l'augmentation de l'imposition des revenus du capital en France a incité les entreprises concernées à réduire la distribution de dividendes et à réallouer une partie significative de ces montants vers l'investissement productif. Selon cette étude, « pour chaque euro de dividende non distribué, les entreprises ont réinvesti environ 0,30 euro », contredisant ainsi l'argument selon lequel une fiscalité plus élevée sur le capital nuirait mécaniquement à l'économie réelle.

10. GLOBALISATION DES REVENUS (5 MILLIARDS)

Le principe de cette mesure est simple et relève du bon sens fiscal : un euro est un euro, et tous les revenus – qu'ils proviennent du travail, du capital immobilier, des revenus financiers ou des plus-values – devraient être intégrés dans l'impôt des personnes physiques et imposés de manière comparable. Aujourd'hui, les revenus du capital bénéficient de nombreux régimes dérogatoires (précomptes libératoires, taux distincts, exonérations) qui permettent aux contribuables les plus aisés de payer proportionnellement moins d'impôts que les travailleurs.

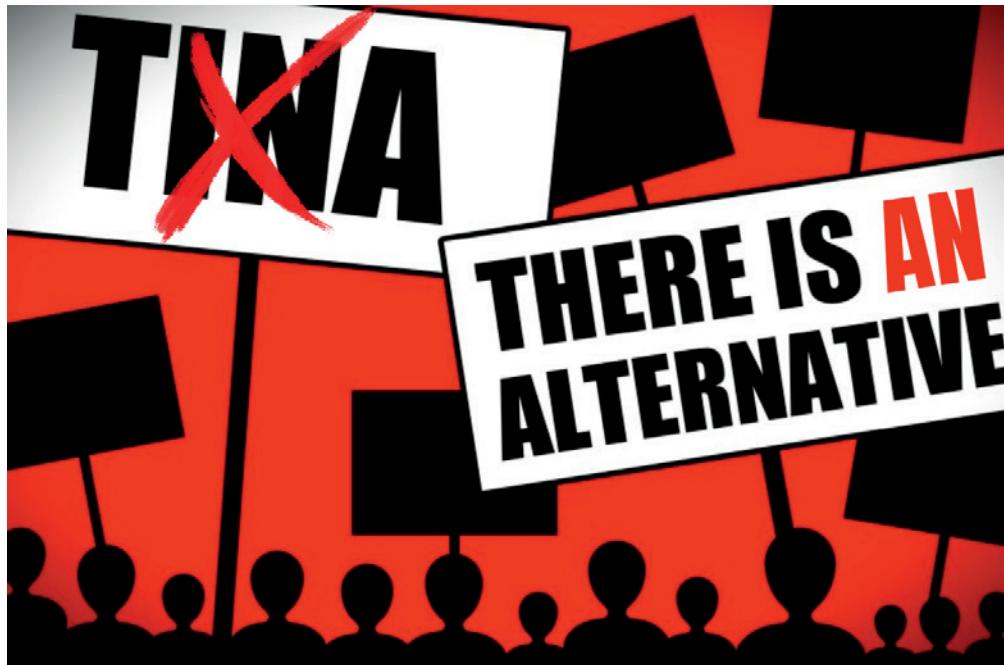
Lors des dernières élections, [le Bureau fédéral du Plan a estimé](#) que la globalisation des revenus pourrait rapporter entre 5,6 milliards d'euros (proposition du PS) et 9,7 milliards d'euros (proposition de Vooruit), selon le degré d'intégration et de progressivité retenu.

Ajoutons que cette réforme devrait logiquement s'accompagner d'un renforcement de la progressivité de l'impôt. La Belgique ne compte aujourd'hui que quatre tranches d'imposition (25 %, 40 %, 45 % et 50 %), ce qui limite fortement la progressivité en haut de l'échelle des revenus. Réintroduire des tranches supérieures, par exemple à 55 %, 60 %, 65 %, 70 % ou 75 %, avec des seuils à définir démocratiquement, permettrait de mieux faire contribuer les très hauts revenus sans alourdir la charge fiscale de la majorité de la population.

À titre de comparaison, la Belgique comptait encore treize tranches d'imposition en 1986, avec un taux marginal supérieur de 76 %. Aux États-Unis, durant plusieurs décennies au XX^e siècle, le taux marginal supérieur atteignait 90 %, sans empêcher une forte croissance économique.

La suite des 17 mesures du budget fédéral alternatif dans la partie 3 de notre dossier Budget alternatif | Agir sur les salaires, la dette et certaines dépenses (13 milliards), à paraître le vendredi 9 janvier 2025.

Budget alternatif (partie 3/3) | Agir sur certaines dépenses, sur les salaires et sur la dette (17,5 milliards)



Olivier Bonfond,
Rédacteur MaTribune.be et économiste au Centre
de coordination, d'études et de formation (CCEF) |

Georges-Louis Bouchez veut récupérer 6 milliards auprès des mutualités qui sont au service de tous les citoyens ? Nous avons trouvé 48 milliards (fourchette basse) sans toucher aux soins de santé ni aux services publics.

Dans les deux premières parties de ce dossier, nous avons montré *qu'une contribution des grandes entreprises permettrait de dégager 13 milliards tandis qu'un petit effort des super riches permettrait de dégager 17,5 milliards d'euros supplémentaires pour financer la justice sociale*. Dans cette troisième partie, nous nous intéressons à une réduction de certaines dépenses, à une action sur les salaires et à une remise en cause de la dette publique.

11. RÉDUCTION DES AIDES PUBLIQUES AUX ENTREPRISES PRIVÉES LUCRATIVES (3 MILLIARDS)

Le 13 octobre 2025, la Banque nationale de Belgique (BNB) a publié un [rapport](#) révélant que les aides publiques aux entreprises (subventions directes) belges ont atteint 25,1 milliards d'euros en 2024. La BNB souligne en outre un important manque de transparence, une fragmentation des dispositifs et l'inefficacité avérée de plusieurs mécanismes de soutien, sans évaluation systématique de leur utilité économique ou sociale.

Quelques mois auparavant, une [étude d'Éconosphères](#) a évalué le montant des aides publiques aux entreprises privées lucratives à 54 milliards d'euros en 2023. Nous comparions les deux études en novembre dernier [ici](#).

Le montant calculé par les économistes d'Éconosphères, deux fois plus élevé, analysait trois grandes catégories d'aides :

- Les subventions directes (à l'exclusion de celles au secteur non marchand) : 20 milliards ;
- Les allègements structurels de fiscalité, en particulier le tax shift et la baisse de l'impôt sur les sociétés (ISoc) : 12 mil-

iliards ;

- Les réductions fiscales et parafiscales, en particulier les niches fiscales liées à l'ISoc : 22 milliards.

En décembre 2025, dans son rapport annuel sur la Belgique, le Fonds monétaire international (FMI) a évalué l'ensemble des niches fiscales à 6,1 % du PIB, soit [38 milliards d'euros pour 2025](#), et a invité explicitement les autorités belges à en revoir l'ampleur et l'efficacité.

À l'image de ce qui a été mis en place en France, ces montants considérables devraient être analysés et évalués en profondeur via une commission d'enquête parlementaire, afin d'aller rechercher plusieurs milliards.

12. LIMITATION DES DÉPENSES MILITAIRES (1 MILLIARD)

Dès son entrée en fonction en janvier 2025, le gouvernement a annoncé que la Belgique consacrerait progressivement 2 % de son PIB au budget militaire avant la fin de la législature, soit une hausse d'environ 5,5 milliards d'euros du budget annuel de la Défense. En avril 2025, le gouvernement Arizona a décidé d'atteindre ce seuil de 2 % dès 2025, ce qui implique de trouver immédiatement 4 milliards d'euros supplémentaires. Mais à la suite du sommet de l'Otan de juin 2025, suite aux pressions de l'administration Trump, les États membres se sont engagés à porter leurs dépenses militaires de 2 % à 5 %, à l'horizon 2035. Une telle trajectoire représente, pour la Belgique, une augmentation annuelle comprise entre 22 et 24 milliards d'euros de son budget militaire. Une perspective ahurissante et politiquement inacceptable.

Maintenir le niveau de dépenses militaires matérielles de 2024 constituerait une option légitime, tant au regard des besoins sociaux que des contraintes budgétaires actuelles, et devrait permettre d'économiser plusieurs milliards d'euros par an.

13. PRIX JUSTE POUR LES MÉDICAMENTS (1 MILLIARD)

L'assurance-maladie dépense plus de 5,4 milliards d'euros par an pour les médicaments en Belgique, une facture largement alourdie par certains médicaments dits « innovants », notamment contre le cancer ou les maladies rares, dont les prix peuvent atteindre des dizaines, voire des centaines de milliers d'euros par patient. [Ces prix extrêmement élevés ne s'expliquent pas par les coûts de fabrication, mais bien parce que les firmes pharmaceutiques se trouvent en position de force dans les négociations](#), ce qui leur permet d'imposer des prix toujours plus élevés, sans réelle contrainte. Elles ne se privent donc pas de le faire.

Dans le cadre de sa campagne « [Et si on avait le juste prix des médicaments](#) », la mutualité Solidaris a calculé que les médicaments innovants sont facturés entre 5 et 18 fois plus cher qu'un prix juste, défini sur la base des coûts de production et de marges jugées raisonnables, et jusqu'à trois fois le prix juste pour les traitements plus répandus.

Solidaris a également calculé qu'en appliquant un prix juste aux médicaments innovants, la Belgique pourrait économiser environ 1 milliard d'euros par an, soit près de 20 % des dépenses totales en médicaments. Une telle réforme devrait idéalement être mise en œuvre au niveau européen, afin de renforcer le rapport de force face aux multinationales pharmaceutiques. Mais dans l'attente d'un accord européen, la Belgique pourrait dès à présent utiliser le principe du prix juste comme référence systématique dans les négociations relatives aux nouveaux médicaments, afin d'accroître la transparence et de contenir les prix dès aujourd'hui.

14. AUGMENTATION DES SALAIRES (1 MILLIARD)

Au cours des dix dernières années, la part des salaires dans la richesse nationale a reculé d'environ 3,5 points, au profit des marges bénéficiaires des entreprises belges, qui sont aujourd'hui supérieures à celles observées en moyenne dans le reste de la zone euro. Dans ce contexte, le PS, par la voix de son président Paul Magnette, a proposé une hausse généralisée des salaires de 1 % par an (ce qui représenterait environ une centaine d'euros nets supplémentaires par mois

pour de nombreux travailleurs et travailleuses). Selon les estimations du PS, une telle mesure générerait environ 1 milliard d'euros de recettes supplémentaires par an pour les finances publiques, via l'augmentation des cotisations sociales et du précompte professionnel.

Au-delà de cette proposition, des hausses salariales plus ciblées et plus ambitieuses devraient être envisagées, en particulier au bénéfice des bas et moyens salaires, qui ont le plus souffert de l'inflation récente. Dans l'évaluation des recettes associées à cette mesure, il conviendrait également d'intégrer les effets macroéconomiques positifs : une hausse des salaires stimule la consommation intérieure, soutient l'activité économique et entraîne des recettes supplémentaires indirectes, notamment en matière de TVA et d'impôt sur les bénéfices.

15. ÉGALITÉ SALARIALE ENTRE LES HOMMES ET LES FEMMES (0,5 MILLIARD)

Bien qu'elle soit inscrite depuis près de quarante ans dans de nombreuses constitutions et textes fondamentaux ou législatifs, notamment la Charte des droits fondamentaux de l'Union européenne, l'égalité salariale entre les femmes et les hommes demeure largement théorique. La Belgique aurait tout intérêt à combler cette lacune, tant pour des raisons éthiques que pour des raisons économiques.

Dans une étude publiée en 2015, l'économiste Olivier Derruine a [calculé](#) « ce qui se passerait si, du jour au lendemain, chaque travailleur était rémunéré de manière égale pour un même travail, quel que soit son sexe, sans modifier la structure du marché du travail belge (...) et donc en appliquant uniquement une correction du salaire horaire brut des femmes sur la partie dite "inexpliquée" de l'écart salarial ». Il en ressort que l'ensemble des travailleuses percevrait un revenu supplémentaire de 3,6 milliards d'euros par an, soit environ 1 % du PIB. Sur la base d'un taux de prélèvement de 30 %, cela représenterait 1,1 milliard d'euros de recettes fiscales additionnelles.

Ce calcul mériterait d'être actualisé, mais il demeure a priori largement pertinent. En effet, à l'époque, il reposait sur un écart salarial de 21 %, calculé sur la base des salaires mensuels bruts moyens des travailleurs à temps plein et à temps partiel confondus. Selon un [article](#) publié en novembre 2025 dans L'Echo, cet écart salarial s'élève encore aujourd'hui à 19,5 %.

Depuis le 1er janvier 2018, l'Islande est devenue le [premier pays au monde à rendre pénalement sanctionnables les inégalités salariales](#) entre les femmes et les hommes. Cette loi s'applique à toutes les entreprises, publiques et privées, employant au moins 25 personnes. Elle présente un double intérêt. Premièrement, la charge de la preuve est inversée : ce n'est plus aux travailleuses de démontrer l'existence d'une discrimination, mais aux entreprises de prouver que les écarts de rémunération ne sont pas liés au genre. Deuxièmement, les entreprises en infraction s'exposent à une amende de 400 euros par jour. Et si nos responsables politiques trouvaient, eux aussi, cinq minutes de courage politique pour adopter une législation équivalente et les moyens de la contrôler et faire respecter ?

16. GEL SUR LES INTÉRÊTS DE LA DETTE (6 MILLIARDS)

Dans ce contexte de crise économique, sociale et budgétaire profonde, il faut envisager des solutions inédites, notamment pour alléger durablement le poids de la dette publique et rompre avec la logique des politiques d'austérité, qui ont démontré leurs effets délétères. Exiger une annulation partielle ou une diminution de 50 % des intérêts payés sur la dette publique pour les deux ou trois prochaines années constitue une option légitime, qui permettrait à l'État de dégager entre 6 et 12 milliards d'euros par an.

À plusieurs reprises dans l'histoire, les créanciers ont été contraints d'accepter une réduction des taux d'intérêt exigés aux pouvoirs publics, y compris récemment. Bien que cet épisode ait été très peu relayé par les médias, l'Espagne en a fourni un exemple concret. En 2015, le gouvernement (de droite) de Mariano Rajoy a imposé aux banques privées une « année de grâce » à taux d'intérêt nul (0 %) pour les municipalités, ainsi qu'une réduction significative des taux pour l'année 2016 (1,31 % au lieu de 5,65 %). Même si cette décision répondait avant tout à des calculs électoraux, elle démontre clairement qu'un gouvernement dispose du pouvoir politique d'imposer une réduction des taux d'intérêt aux banques. Contrairement au discours dominant, un tel acte n'a donc rien d'irréaliste ni d'exceptionnel.

17. ANNULATION DE LA DETTE COVID DÉTENUE PAR LA BCE (5 MILLIARDS)

Comme de nombreux économistes l'ont démontré, notamment dans une [tribune](#) signée par cent cinquante économistes de treize pays européens, dont Thomas Piketty, la BCE pourrait annuler, et donc effacer de son bilan comptable, les titres publics qu'elle a achetés sur le marché secondaire depuis 2015 dans le cadre du Quantitative easing. La BCE détient 2.000 milliards de titres de dette publique de la zone euro, dont [78 milliards de dette belge](#). Sur ces 78 milliards, environ 56 milliards sont des dettes liées à la gestion de la pandémie COVID¹.

Une annulation de ces titres par la BCE diminuerait immédiatement et fortement le poids de la dette ou augmenterait fortement les ressources disponibles pour faire face à la crise (dans le cas où il serait permis aux États de réemprunter le même montant pour financer la justice sociale et la transition écologique par exemple). Dans une [étude](#) de 2024, l'économiste Xavier Dupret a calculé qu'une annulation de la dette Covid représenterait un gain pour les finances publiques belges de 9,91 milliards par an et un total de 49,55 milliards d'euros sur une législature de 5 ans.

Un argument souvent avancé contre cette mesure est que la BCE pourrait se retrouver avec des fonds propres négatifs. Or, dans un [rapport de 2013](#) intitulé « Les Finances des Banques Centrales », la Banque des Règlements Internationaux a rappelé que les banques centrales peuvent, contrairement aux établissements privés, fonctionner normalement même avec des fonds propres négatifs : « les banques centrales ne sont pas des banques commerciales. Elles ne recherchent pas le profit et ne sont pas soumises aux mêmes contraintes financières que les établissements privés. En pratique, cela signifie que la plupart des banques centrales pourraient perdre de l'argent au point d'avoir des fonds propres négatifs tout en continuant à fonctionner parfaitement normalement ».

CONCLUSION : L'AUSTÉRITÉ N'EST PAS UNE FATALITÉ, C'EST UN CHOIX POLITIQUE

Au terme de ce dossier en trois parties, un constat s'impose : contrairement au discours dominant, l'austérité n'a rien d'une fatalité économique ou comptable. Elle est le résultat de choix politiques précis, qui consistent à préserver certains intérêts plutôt qu'à mobiliser l'ensemble des leviers disponibles pour financer la justice sociale, les services publics et la transition écologique.

Les 17 mesures présentées ici montrent qu'il existe un potentiel massif de recettes supplémentaires, estimées prudemment à 48 milliards d'euros par an, sans faire peser l'effort sur les travailleuses et les travailleurs et sans recourir à un endettement supplémentaire.

Par ailleurs, cette liste n'est pas exhaustive : d'autres pistes existent, d'autres arbitrages sont possibles et plusieurs mesures pourraient être combinées ou approfondies. L'objectif était avant tout de démontrer que le débat budgétaire ne se résume pas à une opposition caricaturale entre rigueur et irresponsabilité, mais qu'il relève fondamentalement de choix de société.

Pour mettre fin à l'austérité et pour que ces réformes puissent voir le jour, il est évidemment fondamental de construire des rapports de force durables et des alliances solides, tant au niveau fédéral qu'au niveau européen. Plusieurs mesures développées ici, comme par exemple la taxation des multinationales ou encore le juste prix des médicaments, ne pourront déployer pleinement leurs effets qu'à condition d'une coordination accrue entre États et d'une forte remise en cause des dogmes actuels.

Ce budget alternatif vise à ouvrir un débat que l'on cherche trop souvent à refermer au nom d'un prétendu réalisme économique, en invoquant sans cesse la menace que feraient peser les marchés financiers sur toute politique alternative. Les chiffres montrent pourtant qu'un autre chemin est possible. La question n'est donc pas de savoir s'il existe des alternatives à l'austérité, mais bien qui l'on choisit de faire contribuer, et au profit de quel projet de société.

1. La dette Covid correspond à tous les rachats de dette effectués dans le cadre du programme PEPP (*Pandemic Emergency Purchase Programme*) de la BCE.

État d'urgence pour la santé mentale en Wallonie



Pierre Vermeire,

Rédacteur MaTribune.be

Depuis la pandémie de Covid-19, la santé mentale, particulièrement celle des jeunes, a gagné en médiatisation mais les politiques publiques sont à la peine. En Wallonie, l'organisation des services d'accueil et de soin en santé mentale est saturée et la prévalence des troubles anxieux n'a jamais été aussi grande. On sentait bien le poids des inégalités territoriales et socioéconomiques mais les données manquaient pour le quantifier et mieux faire correspondre l'offre en santé mentale avec les besoins de la population. C'est ce manque que vient combler une étude de référence de l'autorité statistique de la Région wallonne, parue toute fin 2025. Laquelle nous rappelle aussi que le facteur le plus déterminant d'une mauvaise santé mentale reste l'isolement social.

Pour l'Organisation mondiale de la santé (OMS), la « santé mentale » est une priorité de santé publique. Pourtant dans l'imaginaire collectif, [une confusion persiste encore entre « santé mentale » et « psychiatrie », qui sont deux concepts distincts](#). La santé mentale concerne l'ensemble de la population, alors que la psychiatrie s'adresse spécifiquement aux personnes souffrant de troubles psychiques. Parler de santé mentale élargit donc la perspective et vise à déstigmatiser les troubles psychiques pour élaborer une vision plus holistique du bien-être, prenant en compte les dimensions sociales, éducatives et environnementales et engageant donc divers acteurs (non limités au secteur psychiatrique).

Les problèmes de santé mentale ne représentent pas qu'un enjeu de santé publique. C'est un marqueur essentiel de notre société pour peu que l'on définisse, avec l'OMS, la santé mentale comme « un état de bien-être qui permet d'affronter le stress de la vie, de s'épanouir, d'apprendre, de travailler et de contribuer à la vie de la communauté ». Elle permet à chacun d'être en lien avec soi-même et de vivre avec les autres et constitue un droit humain fondamental, au même titre que la santé physique : il n'y a pas de santé sans santé mentale. La santé mentale ne se résume donc pas à l'absence de maladie ou handicap mental car on peut bien sûr parfaitement vivre de façon satisfaisante avec un trouble mental, et, si besoin, une aide appropriée. Elle fait partie intégrante du bien-être individuel et social.

DES RÉFORMES MAIS UN SOUS-INVESTISSEMENT CHRONIQUE

En Belgique, l'organisation des soins de santé mentale est partagée, selon les matières, entre l'Autorité fédérale et les Communautés et Régions (pour un aperçu de la répartition des compétences suite à la 6e réforme institutionnelle, voir [ici](#)), notamment selon que les soins sont apportés en hospitalier (hôpital psychiatrique ou service psychiatrique dans un

hôpital général) ou ambulatoire. Les réformes successives de l'État, en redistribuant des compétences, ont complexifié le système de santé et son financement, comme le rappelle le directeur du Centre de recherche et d'information socio-politiques (CRISP).

Ajoutons à cela que le secteur des soins de santé mentale a lui-même connu de nombreuses réformes durant ces dernières décennies, visant à renforcer les soins communautaires en santé mentale ainsi que la collaboration des réseaux de soins et axées autour de trois principaux groupes cibles : 1) les adultes, 2) les enfants et adolescents, 3) la psychiatrie légale.

En Wallonie, c'est l'Agence pour une vie de qualité (AViQ) qui est compétente en matière d'organisation des soins de santé, et notamment de soins de santé mentale. Et l'organisation des services wallons de santé mentale est régie par le décret du 10 janvier 2024 modifiant le Code wallon de l'Action sociale et de la Santé concernant la santé mentale et ses services actifs en Wallonie. Mais l'essentiel des budgets provient du fédéral qui a le financement des hôpitaux (notamment psychiatriques) dans ses missions, tandis que les entités fédérées (Régions et Communautés), aux moyens plus limités, sont en charge de la partie ambulatoire qui a d'ailleurs été renforcée ces dernières années, au détriment des lits d'hôpitaux.

En Belgique, selon les chiffres de 2021 du Bureau fédéral du Plan, les coûts directs (prévention, soins, etc.) et indirects (absentéisme au travail) des problèmes de santé mentale représentent 5,1 % de son produit intérieur brut (PIB). Pourtant, toutes entités confondues, la santé mentale ne représente que 6 % du budget global belge de la santé publique, un pourcentage nettement inférieur à celui de nos pays voisins, comme la France et l'Allemagne où les soins de santé mentale représentent entre 11 et 13 % du budget de la santé.

UNE OFFRE DE SOINS EN SANTÉ MENTALE SATURÉE

Ce sous-investissement chronique, amplifié par les drastiques mesures d'austérité prises en matière de soins de santé par le gouvernement Arizona, a comme conséquence dramatique une saturation considérable des structures d'accueil psychiatrique. À Bruxelles par exemple, il est devenu quasi impossible de trouver un psychiatre ou un pédopsychiatre pour un nouveau suivi.

En Wallonie, le manque d'accessibilité aux services de santé mentale est tel que, bien qu'ils soient tenus d'intervenir dans les trois mois qui suivent une demande de soins, ils orientent directement les patients vers d'autres services ou prestataires... N'ayant pas de réponse positive à leur appel, de nombreuses personnes perdent confiance et, s'ils ne perséverent pas dans leurs démarches thérapeutiques, les risques que la situation se dégrade, tant pour elles que pour leur entourage, sont importants.

Le manque de structures d'accueil, les sorties précoces faute de places, le nombre réduit d'équipes mobiles exercent une pression énorme sur les patients, leurs proches aidants comme sur les soignants. C'est ainsi que les conditions de travail se dégradent et amplifient la pénurie de personnel. Face à cette situation, des solutions concrètes sont attendues : renforcement des équipes mobiles, adaptation des normes d'encadrement, soutien logistique pour pouvoir se concentrer sur le soin, ouverture de nouveaux lits pour soins psychiatriques, du financement surtout. Autant de compétences fédérales qui émergent donc au budget fédéral et pas à celui des Régions et Communautés.

PRÉVALENCES

Comment en sommes-nous arrivés là ? Des recherches comme celles de Sciensano, l'institution fédérale de santé publique, ou de l'Institut Solidaris, le centre d'études de la mutualité socialiste, ont établi un lien de cause à effet entre la santé mentale de la population et les conditions socioéconomiques dans lesquelles elle vit.

D'après Sciensano, un adulte belge sur cinq souffre de troubles de santé mentale. Selon les données de l'enquête longitudinale Belhealth, c'est principalement la cohorte la plus jeune (18 à 29 ans), les personnes ayant un faible niveau d'éducation, les résidents de Wallonie et les travailleurs inactifs qui ont signalé le plus de problèmes liés à leur bien-être mental.

Chez les ados, c'est encore pire : près d'un jeune de 15 à 24 ans sur quatre souffre d'un trouble anxieux et les troubles alimentaires ainsi que les comportements suicidaires sont également plus fréquents. On savait que la pandémie de

Covid-19 avait plongé de nombreux jeunes dans l'angoisse d'une société en panne. Mais l'étude Belhealth de Sciensano montre que les crises à répétition, la guerre en Ukraine, le changement climatique détériorent la santé mentale au même titre que les inquiétudes face aux risques de pauvreté devant le coût de la vie et les difficultés à trouver du travail, un logement, etc.

À telle enseigne qu'[Eurostat](#) classe la Belgique le pays européen au taux de suicide apparent le plus élevé (après la Slovénie, la Lituanie et la Hongrie, données à interpréter avec précaution compte tenu des différences culturelles et de récolte de données) : deux tentatives de suicide par heure ; cinq suicides par jour ; [1762 décès par suicide en 2022 !](#)

MÉCONNAISSANCE DE L'OFFRE ET DES BESOINS

Pourtant, en Wallonie, l'offre de soins en santé mentale existe. En 2002, les soins de santé mentale ont été réorganisés par groupes cibles et par réseaux, dans le but d'offrir des soins intégrés adaptés, orientés vers le patient dans son milieu de vie. Les soins en santé mentale y sont désormais organisés au sein de réseaux afin de prendre en charge toutes les dimensions de la santé mentale des personnes selon le groupe d'âge dont ils font partie : enfants et adolescents, adultes, personnes âgées. Ces réseaux agissent sur un territoire déterminé en associant des partenaires issus de différents secteurs : l'aide aux personnes, la santé, le handicap, l'action sociale, la santé mentale, le logement, la justice, la formation, la culture, mais également, et, pour les réseaux enfants-adolescents, la petite enfance, l'enseignement et l'aide à la jeunesse.

[Avec sept réseaux pour les adultes et cinq pour les enfants et adolescents](#), l'offre paraît large et variée mais aussi très spécialisée et donc très complexe. Par conséquent, même le [Centre fédéral d'expertise des soins de santé](#) (KCE) estime que cette offre est peu lisible et mal comprise, tant par les usagers et les professionnels que par les décideurs politiques...

Au point que pendant de nombreuses années, il a été impossible de trouver des données correctes et centralisées concernant l'offre de soins en santé mentale dans notre pays. Ce cadastre est d'autant plus difficile à établir qu'il n'existe pas non plus de cartographie des besoins en santé mentale de la population belge. C'est le constat que tirait encore en 2021 le KCE : « [À l'heure actuelle, les besoins en soins de santé mentale de la population belge ne sont pas connus, faute de données sur le sujet.](#) »

EN WALLONIE, UN ÉTAT DES LIEUX INÉDIT

C'est pourquoi, la toute récente étude de l'Institut wallon de l'évaluation, de la prospective et de la statistique (Iweps), l'autorité statistique de la Région wallonne, intitulée [Santé mentale en Wallonie \(2025\) : Analyse des inégalités territoriales et individuelles](#), apporte une avancée significative en analysant les disparités en matière de santé mentale en Wallonie.

À travers une approche territoriale et individuelle, elle dépasse les indicateurs statistiques afin de dresser une réelle typologie des soins prodigués, commune par commune, en santé mentale. Mais elle va plus loin car elle croise également ces données géographiques avec les facteurs socioéconomiques et sociodémographiques jugés les plus déterminants sur la santé mentale de la population. Elle met donc en lumière non seulement des zones territoriales – c'est-à-dire la dimension de l'offre des soins de santé mentale d'une part – mais également des profils individuels particulièrement vulnérables – c'est-à-dire la dimension des besoins en santé mentale –, permettant de réfléchir à des politiques ciblées à partir de diagnostics locaux. Pour mesurer les besoins de santé mentale, l'étude s'appuie sur trois indicateurs :

- Le taux de suicide agrégé sur plusieurs années (parce qu'il peut être perçu comme un échec du système de prise en charge de la santé mentale) ;
- Le risque de troubles anxieux des individus (rapporté par les individus eux-mêmes) ;
- La consommation des soins, notamment des antidépresseurs sur une année dans un territoire.

Pour mesurer l'offre de soins de santé mentale, il faut bien avoir en tête que ce n'est parce qu'un service est organisé qu'il est forcément accessible, en termes de mobilité ou financiers par exemple. La saturation de certains services est ici prise en compte, notamment par la perception des citoyens et des difficultés dans les prises de rendez-vous, hospitalisations, suivis...

Que la santé mentale soit liée au lieu de vie n'est pas une découverte mais une typologie wallonne établie sur base d'indicateurs statistiques manquait pour prendre toute la mesure de la variation des besoins d'un territoire à l'autre et la disparité de l'offre et de l'accès aux soins en Wallonie.

Commune par commune, l'Iweps dresse une typologie en quatre catégories (territoires à risque élevé, vulnérables, médiants et favorisés) pour orienter les politiques publiques. Il en ressort que ce sont [les habitants du Sud de la Wallonie](#) qui sont le plus à risque. En effet, l'analyse met en évidence ces zones qui cumulent les vulnérabilités, c'est-à-dire des territoires où la prévalence des besoins est élevée et où l'offre et l'accès aux soins de santé mentale sont jugés insuffisants par les habitants.

UNE URGENCE SILENCIEUSE

Au-delà de cette typologie, l'étude de l'Iweps met en évidence un facteur majeur de vulnérabilité, le principal déterminant de la santé mentale des Wallonnes et Wallons : l'isolement social.

Ce qui pourrait apparaître comme une évidence au moment où les liens familiaux se fragmentent, où le travail se précarise, où les espaces de rencontre diminuent, où la peur de sortir de chez soi s'accroît, où les réseaux sociaux isolent plus qu'ils ne rassemblent, est en fait un véritable poison qui envenime notre société.

En sus de l'isolement social, ce rapport montre que les difficultés financières, la satisfaction vis-à-vis du logement ou de l'emploi, ainsi que certaines caractéristiques sociodémographiques – comme le jeune âge ou le fait d'être une femme – sont associés à une moins bonne santé mentale chez les Wallonnes et les Wallons. Et comment ces différents facteurs interagissent entre eux et, se cumulant, définissent des situations de forte vulnérabilité. Ainsi, parmi les personnes qui se sentent toujours isolées, sont en âge de travailler et dont la situation financière s'est récemment détériorée, plus de huit personnes sur dix présentent un risque de problème de santé mentale.

La multiplication des obstacles pour les personnes les plus précarisées, notamment dans les conditions mises pour bénéficier d'un revenu de remplacement, pèse de plus en plus lourdement sur leur santé mentale. C'est alors un cercle vicieux, les troubles ou maladies mentales devenant à leur tour un frein à l'aide et au soin.

L'étude de l'Iweps conclut sans ambages que : « une politique ambitieuse de santé mentale devrait considérer l'investissement dans le lien social et les soutiens informels comme un véritable levier de transformation du système. » C'est un constat semblable que dressait la docteure Stéphanie Adam, psychiatre, directrice thérapeutique des Services de santé mentale de Soumagne et Hermée, dans une carte blanche justement intitulée « [Santé mentale : l'urgence silencieuse](#) » parue dans Le Soir du 7 novembre 2025.

« Les personnes que nous recevons, dit-elle, présentent des niveaux de détresse toujours plus élevés. Le mal-logement, la précarité alimentaire, l'isolement social ne sont plus des cas marginaux : ils sont devenus notre quotidien. À cette souffrance s'ajoutent une précarisation accélérée par des politiques publiques d'austérité, une complexification des contextes de vie, et une perte de repères. Tous ces éléments fragilisent durablement la santé mentale. »

À part ça, tout va bien

Relooking



Finalement, David Clarinval est sympa, sensible, fort humain, attentif, empathique, chaleureux. Si, c'est lui qui le dit. Et aussi ses amis...

Ils ont déjà bien travaillé. Je parle des gens du service com' de David Clarinval. C'est que le vice-Premier MR était fort triste de l'image qu'il donnait. Par exemple, quand il se voit dans une gazette ou sur Facebook, ça rend David tout chafouin : « Chaque fois qu'on me voit dans la presse, j'ai une tête de tueur ou de mec pas sympa ». Et ça, Dave, je sais ce que c'est : moi aussi, sur une photo ou un selfie, j'ai toujours une tronche de bidet. Mais chez toi, il n'y a pas que ça qui barbouille le portrait : il y a tes décisions, tes attitudes, tes propos, tes arguments, tes justifications, bref ce que tu inspires. Et là, tu as raison d'être un garçon lucide : on est sur du champ de beuzes. Du gros scraboutcha tout dégueu. « C'est donc pourquoi j'ai demandé à mon équipe de communication de travailler là-dessus », nous dis-tu. Le contribuable découvre donc avec ravissement qu'il va payer des experts en com' pour te façonne une image plus binamée.

Pour entamer ce gros chantier, ils ont été bien aidés par le journal Le Soir. Où, semble-t-il, on peut aujourd'hui se procurer deux pages entières de publireportage politique, mais où l'article est présenté comme journalistique. Il suffit de s'adresser

à la bonne personne : Martine Dubuisson, par exemple. Qui vendredi pondait donc un joli papier titré : « *David Clarinval, le vice-Premier qui ne se reconnaît pas dans le portrait qu'on en fait* ». Une hagiographie, certes, mais où le « sujet » doit quand même respecter certaines règles de bon fonctionnement.

Première règle pour que ce relooking chemine dans la bonne direction : afficher l'air du chien battu. Le gars qui ne comprend pas et qui trouve trop ninjuste d'avoir cette si mauvaise réputation alors qu'il fait tout son petit possible. Et ça, tu l'as super bien fait, Dave. Je te cite : « *Les gens qui me connaissent savent que je suis sympa ! Mais je n'arrive pas à le faire passer* ». Impec. Deuxième règle à intégrer : on n'est jamais mieux servi que par soi-même pour se trouver des qualités. En papotant avec Madame Martine, ça aussi tu l'as très bien fait. En plus de te trouver sympa, tu t'es dit « *assez sensible, même si ça ne se voit pas* ». Effectivement. Tu serais également « *fort humain, attentif aux gens* ». Tenez, tenez.

Troisième obligation : faire témoigner des amis. Des amis du privé comme l'entrepreneur Christophe Wanty (Groupe Wanty) qui te trouve « *convivial et bon vivant* ». Même qu'il t'a connu « *à Louvain-la-Neuve... au bar plus que dans les auditoires !* ». Des amis politiques, aussi. Comme Benoît Piedboeuf, le chef de groupe MR à la Chambre : « *Il est très amitieux et aime faire la fête, il reste toujours parmi les derniers* ». Toujours bien ça, le côté guindailleur un peu canaille. Ne pas oublier non plus de faire témoigner les partenaires flamands comme le chef de groupe N-VA à la Chambre, Axel Ronse : « *C'est quelqu'un avec beaucoup d'émotion et d'empathie ; il prend les décisions avec une dimension humaine* ». Pas mal aussi quand ça vient de ta meilleure ennemie écolo époque Vivaldi, Tinne Van der Straeten : « *Notre relation a toujours été amicale et professionnelle* », confie l'ex-ministre Groen de l'Énergie, « *et il aime rigoler, s'amuser, est très chaleureux* ».

Important pour faire passer toutes ces doudouces : concéder quelques petits défauts ou maladresses. Mais attention ! Ils doivent être vus comme des marques d'authenticité. Et là, grande dis' à nouveau. Excellent, par exemple, d'évoquer ce « *bon sens rural* » qui ne t'a pas toujours servi au sein du MR. Où « *on essayait de le faire passer pour un benêt* », confie ton ami Corentin de Salle, le directeur du centre Jean Gol du MR. Et toi, la victime : « *J'étais vraiment le plouc. J'ai souffert à l'époque d'un manque de considération. (...) J'ai donc une forme de complexe d'infériorité ou du rural à la ville, qu'on regarde un peu de haut* ». Et là, le truc qui fait fondre : « *Oui, ce complexe, je l'ai toujours, un peu moins qu'avant* ». Tu permets, je verse une larme. Snif.

Donc globalement, mettre au centre de ton portrait tes souffrances personnelles de pauvre petit chou, c'est chill. Mais excuse-moi David, tu as encore de gros, gros progrès à faire. Quand tu nous prodiges tes pleurnicheries de ministre incompris, évite d'abord les exagérations. Par exemple, ceci : « *Je suis très touché quand les gens m'écrivent car ils sont dans la détresse* ». Ne répète pas ça aux 180.000 personnes que tu pousses au CPAS ou à la rue, ils pourraient mal le prendre. Ou aux malades de longue durée. Ou aux travailleurs de nuit qui pourraient avoir l'irrépressible envie de t'envoyer un aller-retour de grosses baffes bien ardennaises. Ou aux aidants proches que tu veux laisser sans ressources alors qu'ils prennent soin d'un malade ou d'un handicapé à plein temps. Non, Dave, tu n'es absolument pas « *touché* » par la détresse (si ce n'est la tienne) ou par la précarité que tu crées. Tu t'en es même goulûment délecté.

Et alors surtout, surtout, cesse de te cacher derrière ton côté soi-disant « *gaffeur* », qui devrait banaliser tes incompétences et tes mensonges. « *J'ai l'art de mettre le doigt sur des polémiques sans le faire exprès* », nous dis-tu. Sans le faire exprès !?! Tu serais donc un menteur pathologique par distraction ? Ah si, Dave, tu mens ! On te l'a déjà dit et répété quand tu donnais des leçons de « *valeur travail* » aux vilains chômeurs en n'ayant toi-même jamais dû travailler. Non, Dada, tu n'as jamais vraiment bossé de ta vie ailleurs qu'en politique. Jamais ! Tu peux répéter 762 fois que tu as une « *expérience professionnelle significative dans le secteur privé* » (comme héritier de la boîte de papa), ça n'en fait pas une vérité. Même chose quand tu prétends que « *57 % des exclus du chômage ne sont pas belges* » et que tu le répètes à la radio. Non, mon gars, ce n'est pas une gaffe d'étourdi qui confond avec les Belges « *d'origine étrangère* ». C'est mentir pour exciter les ressorts xénophobes de gros racistes. Sciemment. Comme quand tu conseilles de lire « *Transmania* », le livre de chevet de Marine Le Pen, non ce n'est pas un tweet estival « *distrait* ». Gros bullshit, bonhomme. C'est très consciemment nourrir la transphobie chère à l'extrême-droite que drague un MR de droite dure. Volontairement.

Perso, j'attends donc fébrilement la suite de l'opération relooking de celui qui cumule une indemnité de logement et un logement de fonction, ceci en traitant volontiers les autres de profiteurs. Peut-être ce prochain week-end dans La Libre, où l'éditorialiste/rédacteur en chef Dorian de Meeûs ne sera certainement pas contre une interview titrée : « *David Clarinval : j'ai un ami chômeur arabe qui s'est remis au travail* ». Pour la semaine d'après, je préconise un article plus people dans Paris-Match Belgique, avec des photos de David et son épouse : « *Ma femme et moi, on verse chaque année 100 euros à Viva For Life* ». Question d'humanisme.

MUTUALITÉS | LE VRAI DU FAUX



« Il faut tourner 7 fois sa langue dans sa bouche avant de parler... Un conseil de grand-mère que Georges-Louis Bouchez aurait sans doute bien fait d'appliquer avant d'attaquer frontalement les mutualités sur leur patrimoine et de les accuser d'échapper à l'impôt. Jean-Pascal Labille, Secrétaire Général de la mutualité Solidaris, et Jean-François Husson, professeur de politiques et de finances publiques à l'UCLouvain, répondent au président du MR au micro de MaTribune.be »





Les mutualités au cœur du débat



Dans son *discours* de lancement de la tournée des vœux du MR le dimanche 4 janvier, son président a ciblé les mutualités comme faisant partie des « épaules les plus larges » du pays¹. Avec un peu plus de 6 milliards d'euros de patrimoine et 400 millions d'euros d'impôt « éludé », elles seraient dès lors tenues de contribuer à l'effort budgétaire. Également taxées d'être « essentiellement marquées à gauche », les mutualités sont donc, en ce début d'année 2026, à nouveau dans le viseur du président du parti libéral conservateur. Mais que se cache-t-il réellement derrière ces accusations ? Tour d'horizon du fonctionnement des mutualités pour offrir un éclairage de la réalité.

LES MUTUALITÉS, C'EST QUOI ET QUE FONT-ELLES ?

En Belgique, il est légalement obligatoire de s'assurer contre la maladie et l'invalidité. Pour ce faire, chacun.e doit s'affilier à une mutualité, seul moyen de bénéficier des avantages et remboursements de l'assurance maladie obligatoire. Les mutualités sont donc des associations sui generis (ce ne sont pas des ASBL !) dont le fonctionnement et les activités sans but lucratif sont régies par la loi. En d'autres termes, les mutualités sont des personnes morales de droit privé non marchandes qui agissent en tant qu'opérateurs de l'assurance obligatoire dans un cadre juridique bien défini.

L'origine des mutualités remonte au XIXe siècle, lorsque dans certains secteurs, en particulier le secteur industriel, des personnes se sont associées pour se secourir mutuellement dans un esprit de solidarité². Il existe en Belgique une vingtaine de mutualités, rassemblées en cinq unions nationales, dont les principales sont la mutualité chrétienne, la mutualité

1. Le terme « mutualités » est celui utilisé par la législation belge mais il s'utilise indifféremment de celui de « mutuelles ».

2. L'article 2, § 1er, de la loi du 6 août 1990 relative aux mutualités et aux unions nationales de mutualités dispose ainsi que « Les mutualités sont des associations de personnes physiques qui, dans un esprit de prévoyance, d'assistance mutuelle et de solidarité, ont pour but de promouvoir le bien-être physique, psychique et social. Elles exercent leurs activités sans but lucratif ».

socialiste (Solidaris), la mutualité libre, la mutualité libérale ou encore la mutualité neutre. Si une personne ne peut pas cotiser à l'une de ces mutualités, elle relève alors de la Caisse auxiliaire d'assurance maladie et invalidité (CAAMI), une institution publique de sécurité sociale qui, dans le cadre de l'assurance obligatoire, assume la même fonction que les mutualités.

La mission principale des mutualités est de participer à l'exécution de l'assurance obligatoire soins de santé et indemnités, en intervenant financièrement auprès de leurs membres (remboursement de frais médicaux, octroi d'indemnités, etc.) et en prodiguant aide, information, guidance et assistance en vue de promouvoir le bien-être physique, psychique et social.

COMMENT SONT FINANCIÉES LES MUTUALITÉS ?

Les mutualités sont financées à travers à trois sources principales de financement.

Les mutualités perçoivent d'abord une dotation publique destinée principalement à couvrir les frais d'administration et de gestion permettant d'assurer la mission de service public de l'assurance maladie obligatoire. Tous les travailleurs et travailleuses cotisent via leur salaire. Les cotisations sont perçues par l'Office national de Sécurité sociale (ONSS) et envoyées à l'Institut national d'assurance maladie-invalidité (Inami) dont la principale mission est de veiller à l'accès aux soins de santé et aux remboursements ou à la perception des revenus de remplacement.

Les mutualités sont ensuite financées à travers les cotisations des affilié·es pour l'assurance complémentaire obligatoire, que les mutualités sont obligées de proposer depuis 2012. Cela inclut une couverture minimale des frais d'hospitalisation, de soins à domicile, de kinésithérapie, d'orthodontie, des psychologues, etc. Toute personne ne souhaitant pas s'affilier à des assurances complémentaires doit alors s'adresser à la CAAMI (qui n'offre donc pas un remboursement des soins dits « annexes »).

Enfin, la troisième source de financement se trouve dans les cotisations des affilié·es pour les assurances complémentaires facultatives, telles que les hospitalisations ou l'assurance dentaire, pour lesquelles l'affiliation est libre.

DE QUEL PATRIMOINE DISPOSENT LES MUTUALITÉS ET À QUOI SERT-IL ?

Une récente enquête du média flamand *Het Laatste Nieuws* publiée en décembre 2025 révélait que le patrimoine des mutualités s'élève à environ 6,1 milliards d'euros. Comme n'ont pas manqué de le rappeler plusieurs [journalistes](#), il ne s'agit toutefois pas là d'un scoop. Les mutualités ont non seulement le droit mais surtout l'obligation légale de constituer un patrimoine et des réserves, comme l'a récemment rappelé Jean-François Husson, professeur de finances publiques à l'UCLouvain. Les mutualités sont en effet soumises à une obligation légale de fonds de réserve afin de faire face aux éventuels imprévus (comme lors de la crise Covid lorsque l'Inami était en retard des versements) et de soutenir ponctuellement des institutions d'aide et de soins. Les mutualités ne peuvent pas faire faillite et ne peuvent pas être à court de liquidités. Elles doivent donc disposer d'un fonds de réserve pour faire face aux périodes déficitaires. Cette obligation ne résulte pas seulement du droit national mais aussi du droit européen (via la directive [Solvabilité 2](#)). Enfin et surtout, ces réserves appartiennent aux affilié·es, selon le régime mutualiste, et ne peuvent pas être affectées à d'autres fins que pour servir les missions de la mutualité.

DE QUOI SE COMPOSE CONCRÈTEMENT CE PATRIMOINE ?

Le patrimoine des mutualités est principalement constitué de réserves qui prennent la forme de [placements](#). Ces placements sont strictement encadrés. Il s'agit principalement de placements à terme avec capital garanti, et pas de placements à risque (qui n'est admis que de manière limitée).

Les mutualités disposent également d'un patrimoine immobilier qui se compose essentiellement d'institutions de soins (hôpitaux, maisons de repos, centre de réadaptation), conformément aux objectifs assignés par la loi aux mutualités. Certaines d'entre elles détiennent parfois également des centres de loisirs ou de vacances qui sont mis à la disposition de leurs affilié·es. Il s'agit alors surtout d'un héritage du passé, lorsque l'objectif était de permettre aux familles modestes de s'offrir un séjour à la mer ou à la montagne. Si certaines de ces propriétés interpellent aujourd'hui, il faut souligner qu'elles demeurent très marginales.

LES MUTUALITÉS ÉLUDENT-ELLES L'IMPÔT ?

Les mutualités ne poursuivent pas un but de lucre, elles ne sont pas soumises à l'impôt des sociétés (Isoc) mais à l'impôt des personnes morales, comme c'est prévu par le Code des impôts sur les revenus. Ainsi, les revenus mobiliers et immobiliers des mutualités sont imposés (avec certaines exemptions pour les revenus mobiliers, dont bénéficient aussi les entreprises privées belges d'assurance). Si un bénéfice est réalisé, il revient de toute façon à la collectivité ou aux affilié·es.

L'absence de but de lucre ne semble toutefois pas convaincre le gouvernement Arizona, qui pointe que les mutualités ont réalisé des bénéfices sur leurs assurances hospitalisation qui n'ont pas été taxés, contrairement aux assurances privées dont les bénéfices réalisés sur les mêmes types de produits ont été taxés. [Jan Jambon](#) a donc chargé l'administration d'analyser fiscalement cette pratique légale.

Les mutualités ne sont pas soumises à la taxe sur le patrimoine, à l'instar d'autres institutions publiques telles que les hôpitaux constitués sous la forme d'une association chapitre XII. Ce n'est pas le cas pour les ASBL qui paient une [taxe patrimoniale](#) à taux réduit. Les mutualités sont, à cet égard, dans une niche fiscale tout à fait légale, comme d'autres institutions publiques. S'en offusquer serait assez malvenu, dans un pays où les top 15 des entreprises belges affichant les bénéfices nets les plus élevés ont réalisé 35,6 milliards de profits en 2024, mais n'ont payé que [612 millions d'euros d'impôt](#), soit un taux effectif moyen de 1,7 %.

À QUELS CONTRÔLES LES MUTUALITÉS SONT-ELLES SOUMISES ?

Les mutualités sont soumises à un contrôle institutionnel strict par deux entités. D'une part, celui de l'Office de contrôle des mutualités (OCM), dont le dernier [rapport](#) est disponible. L'OCM vérifie notamment l'origine et l'affectation des réserves des mutualités. D'autre part, celui de la Cour des comptes, qui explique notamment que la gestion des mutualités est « strictement réglementée pour éviter qu'elles constituent des réserves de liquidités trop importantes avec les avances ou, à l'inverse, qu'elles connaissent des problèmes de liquidités » ([rapport 2015](#), p. 17).

Les mutualités sont aussi contrôlées par leurs propres organes, notamment les assemblées générales, ainsi que des réviseurs d'entreprise.

LES MUTUALITÉS BELGES SONT-ELLES BIEN GÉRÉES ?

Selon [Jean-François Husson](#), professeur de finances publiques à l'UCLouvain, « le coût de traitement des dossiers de soins et d'invalidité en Belgique est parmi les plus faibles d'Europe ; la gestion mutualiste est plus efficiente que celle de nombreux systèmes publics ou privés ». Face à des frais d'administration si peu élevés, le professeur interroge : le privé pourrait-il faire mieux, en tenant compte de la nécessaire rémunération de ses actionnaires ? Selon lui, ce ne serait ni efficace, ni efficient. Le meilleur exemple est les États-Unis, où le système d'assurances privées ne garantit pas un aussi bon accès aux soins et à la qualité de ceux-ci. Selon le [panorama de la santé 2025](#) établi par l'OCDE, la Belgique performe mieux que la moyenne de l'OCDE pour 5 indicateurs clés sur 10 mesurant l'accès aux soins et la qualité des soins.

Le système belge, même si toujours perfectible, a donc largement fait ses preuves. Les mutualités constituent la pierre angulaire d'un système de sécurité sociale basé sur la mutualisation des moyens et la solidarité.

CONCLUSION : UN TACLE POLITIQUE AVANT TOUTE AUTRE CHOSE

Si les mutualités sont financées dans les règles, n'é�uent pas l'impôt et sont gérées de manière « performante », que leur reproche réellement le président du MR ? S'agirait-il, au fond, d'une question davantage politique plus que d'une question de justice fiscale, comme on tente de le faire croire ? C'est la conclusion logique à laquelle beaucoup [d'observateurs](#) sont arrivés. La proximité historique entre certaines mutualités et certains partis politiques semble crisper du côté libéral, moins présent ou moins « fort » sur ce terrain-là. Les mutualités sont en effet historiquement des corps intermédiaires de l'État social, qui jouent encore aujourd'hui un rôle de contre-pouvoir important. Or, comme le rappelle le rapport annuel sur l'état des droits humains en Belgique publié mercredi par la Ligue des droits humains, les contre-pouvoirs (syndicats, mutuelles, justice, presse, secteur associatif) font partie intégrante de la démocratie ; les fragiliser est un danger pour l'ensemble de la société.

Dossier Venezuela | Avant Chavez et Maduro : le pétrole au profit des États-Unis



Olivier Bonfond,
Rédacteur MaTribune.be et économiste au Centre
de coordination, d'études et de formation (CCEF) |

L'année 2026 s'est ouverte par une nouvelle offensive majeure de l'impérialisme états-unien contre le Venezuela. À l'aube du 3 janvier, des attaques aériennes ciblant Caracas ont été menées par les forces armées américaines afin de kidnapper le président Nicolás Maduro et son épouse, Cilia Flores.

Pour justifier cette intervention, Donald Trump a mobilisé l'arsenal rhétorique classique de l'impérialisme américain : lutte contre le terrorisme, narco-trafic et défense de la démocratie. Maduro a ainsi été présenté comme le chef présumé d'une organisation « narco-terroriste » et comme un dictateur, responsable de milliers de morts, de tortures et d'assassinats. L'accusation de « narco-terrorisme » s'est rapidement effondré, y compris sur le terrain judiciaire aux États-Unis. Quant à la qualification de dictateur, s'il est vrai que le gouvernement de Maduro a connu certaines dérives autoritaires, elle est pour le moins exagérée. Rappelons ici qu'à l'époque de Chávez, le discours largement dominant le présentait également comme un affreux dictateur, ce qui était complètement faux. Ensuite, il est fondamental de comprendre que cette caractérisation abstraite et fourre-tout sert un objectif précis : légitimer cet odieux kidnapping et disqualifier toute voix critique. Dans tous les cas, quelles que soient les critiques que l'on puisse formuler à l'égard du gouvernement de Maduro, et il y en a, cette opération doit être dénoncée avec la plus grande fermeté, car elle constitue une violation flagrante du droit international mais aussi du droit états-unien.

Mais cette fois, le sociopathe et néofasciste Donald Trump a reconnu ouvertement le véritable objectif de l'opération : s'emparer du pétrole [du Venezuela qui, rappelons-le, possède les plus grandes réserves de pétrole au monde](#). « Ils nous ont pris notre pétrole et nous voulons le récupérer », a-t-il déclaré.

Pour comprendre ce qui se joue aujourd'hui, il est indispensable de revenir sur l'histoire récente du Venezuela. Une histoire marquée par un affrontement constant entre un projet de souveraineté populaire et les intérêts des puissances capitalistes et impérialistes. L'affirmation de Trump selon laquelle les États-Unis sauraient mieux gérer le pétrole vénézuélien que le Venezuela lui-même est démentie par toute l'histoire du pays. Lorsque ce secteur était dominé par les États-Unis,

les immenses richesses pétrolières n'ont jamais profité à la population : elles ont surtout enrichi les compagnies étrangères et les élites locales, tout en alimentant la dette, la corruption et la misère sociale. Et ce n'est qu'à partir de 1998, avec l'arrivée d'Hugo Chávez au pouvoir, que les revenus tirés du pétrole ont commencé, pour la première fois, à servir les intérêts de la majorité de la population vénézuélienne.

L'opération du 3 janvier 2026 vise précisément à revenir à l'ordre ancien : restaurer un contrôle impérial direct sur les ressources du pays et réactiver, sans détour, la logique coloniale de la doctrine Monroe, selon laquelle l'Amérique latine et ses immenses richesses serait la chasse gardée des États-Unis.

1948-1958 : UNE DICTATURE MILITAIRE SOUTENUE PAR LES ÉTATS-UNIS ET AU SERVICE DE SES ENTREPRISES PÉTROLIÈRES

Après la Seconde Guerre mondiale, le Venezuela connaît une courte période de transition politique marquée par l'espoir d'une démocratisation. Mais le gouvernement civil issu des élections de 1947, qui tente très timidement de réduire l'emprise des « élites » nationales et des intérêts étrangers – notamment dans le secteur pétrolier –, est brutalement interrompu en novembre 1948 par un coup d'État militaire rapidement reconnu par les États-Unis.

Entre 1948 et 1958, le peuple vénézuélien vit alors sous un régime militaire autoritaire dirigé par Marcos Pérez Jiménez. Ce régime se caractérise par une répression systématique de l'opposition, une censure généralisée et l'omniprésence d'une police politique. Dans ce contexte, parler de dictature militaire n'a rien d'exagéré.

Soutenu politiquement et diplomatiquement par les États-Unis, le régime de Pérez Jiménez sert avant tout les intérêts des grandes entreprises étrangères, en particulier dans le secteur pétrolier, largement dominé à l'époque par des multinationales états-uniennes.

Ce régime s'effondre en janvier 1958 à la suite d'un soulèvement populaire massif, combinant grèves ouvrières, mobilisations étudiantes et rupture au sein de l'armée. Face à cette pression, Pérez Jiménez est contraint de fuir le pays.

1958-1980 : UNE ALTERNANCE POLITIQUE AU SERVICE DE L'ORDRE ÉTABLI, ET DES ENTREPRISES PÉTROLIÈRES ÉTATS-UNIENNES

À partir de 1958, le Venezuela entre dans une nouvelle phase politique organisée autour d'un « grand accord » (appelé Pacte de *Punto Fijo*) entre deux partis : *Acción Democrática* (social-démocrate) et *Copei* (social-chrétien), qui vont se partager le pouvoir durant quatre décennies. Sous la pression des États-Unis et dans le contexte de la guerre froide, cet accord exclut la gauche communiste (le Parti communiste du Venezuela – PCV) qui avait pourtant joué un rôle important dans la lutte contre la dictature militaire. Ce régime issu du Pacte de Punto Fijo va rester en place pendant 40 ans, jusqu'à l'élection de Hugo Chavez en 1998.

Si ce système donne l'illusion d'une démocratie stable, le pouvoir réel reste concentré entre les mains des élites économiques. Ces deux partis, bien que considérés comme de centre-gauche et centre-droit sur l'échiquier politique, mettent en place un modèle économique qui repose presque exclusivement sur la rente pétrolière.

Le boom pétrolier du début des années 1970 génère des revenus considérables. Mais ceux-ci sont en grande partie captés par les élites nationales et par les compagnies pétrolières étrangères, principalement états-uniennes, qui en tirent d'énormes profits.

Si l'industrie pétrolière est officiellement nationalisée en 1976 avec la création de *Petróleos de Venezuela SA* (PDVSA), cette nationalisation n'est que formelle : l'entreprise fonctionne comme un État dans l'État, contrôlée par une élite technocratique étroitement liée aux intérêts états-uniens¹. Bien que les multinationales états-uniennes (les majors Exxon, Shell, Gulf, Mobil) aient perdu le contrôle direct de la production, elles demeurent présentes à travers les marchés, les services, le raffinage et la commercialisation, et continuent ainsi à capter une part importante de la rente pétrolière.

1. Les cadres de PDVSA sont formés aux États-Unis, alignent la stratégie de l'entreprise sur les besoins du marché nord-américain et entretiennent des liens étroits avec les majors pétrolières américaines et le Département de l'Énergie US.

1980-1989 : LA CRISE DE LA DETTE ET LA MISE SOUS TUTELLE DU FMI, AU PROFIT DES MULTINATIONALES ÉTATS-UNIENNES

Au début des années 1980, sous l'effet conjugué de la forte hausse des taux d'intérêt (+ 400%) imposée par les Etats-Unis et de la baisse des prix des matières premières, à commencer par le pétrole, c'est la crise mondiale de la dette². La majorité des pays du Sud sont étranglés financièrement. Comme de nombreux pays d'Amérique latine, le Venezuela est alors placé sous la tutelle du Fonds monétaire international (FMI).

En échange de nouveaux financements, le FMI impose l'application de plans d'ajustement structurel : dévaluation de la monnaie, suppression des subventions, libéralisation des prix, privatisations massives et ouverture accrue aux capitaux étrangers. Si ces politiques profitent largement aux multinationales, elles provoquent une dégradation brutale des conditions de vie de la population et une explosion des inégalités sociales.

1989-1998 : DU CARACAZO À L'ÉLECTION DÉMOCRATIQUE DE CHÁVEZ

En février 1989, une mesure imposée par le FMI met le feu aux poudres : l'augmentation brutale de plus de 30 % du prix de l'essence et donc des transports. La colère populaire explose. C'est le *Caracazo*, (traduisible par « le grand coup de Caracas ») qui désigne l'ensemble des manifestations et émeutes qui se sont tenues en réaction aux mesures le 27 février 1989 à Caracas et dans les villes avoisinantes.

La réponse de l'État est d'une extrême violence. L'armée est déployée dans les quartiers populaires et réprime en tirant à balles réelles. Le bilan officiel fait état de quelques centaines de morts, mais dans la réalité on s'approche plutôt des 3.000 victimes. Pour une grande partie de la population, le régime de *Punto Fijo* perd toute légitimité morale et politique.

C'est dans ce contexte qu'émerge Hugo Chávez, officier de l'armée. En 1992, il participe à une tentative de soulèvement militaire contre le gouvernement de Carlos Andrés Pérez (social-démocrate). L'échec de cette action le conduit en prison, mais son discours télévisé – et notamment sa célèbre déclaration « nos objectifs n'ont pas été atteints, pour l'instant » – trouve un écho profond dans la population. Chávez devient progressivement le symbole du rejet massif du système en place.

Libéré en 1994, il s'engage dans la voie électorale. Lors de la campagne électorale présidentielle de 1998, Chávez avance des promesses claires, fortes et en rupture avec l'ordre établi. Il s'engage à refonder la démocratie à travers une Assemblée constituante, à redonner un pouvoir réel au peuple, à lutter contre la corruption endémique, à rompre avec les politiques néolibérales imposées par le FMI, et à reprendre le contrôle des richesses nationales, au premier rang desquelles le pétrole, afin qu'elles servent enfin l'intérêt général.

Il est élu avec 56 % des voix le 6 décembre 1998 et, contrairement à ce que l'on affirme souvent, son arrivée au pouvoir ne résulte donc ni d'un coup de force ni d'une manipulation institutionnelle. Il est élu lors d'une élection démocratique, validée par tous les observateurs internationaux, y compris par le Centre Carter³, organisation états-unienne spécialisée dans l'observation électorale internationale, fondée par l'ancien président Jimmy Carter.

Son élection marque une rupture politique majeure et l'irruption des classes populaires sur la scène institutionnelle. Pour la première fois au Venezuela⁴, une majorité sociale jusque-là exclue du pouvoir parvient à imposer, par les urnes, un projet de transformation sociale, fondé sur la justice sociale, la souveraineté nationale et la participation populaire.

Comme nous le verrons dans un prochain article, ce projet ne restera pas au stade des intentions. Même si le processus sera traversé de contradictions et de limites, une part importante des promesses électorales de Chávez sera effectivement mise en œuvre, à travers des avancées sociales, économiques et démocratiques significatives, qui transformeront durablement les rapports de force au Venezuela et expliqueront, en retour, l'hostilité croissante des élites locales et des puissances étrangères. Ces dernières utiliseront tous les moyens à leur disposition pour renverser ce régime démocratique : blocus, sanctions économiques, coup d'État militaire, attaques spéculatives contre la monnaie, piratage de l'appareil productif, organisation de pénuries artificielles, grèves patronales et lock-out, financement de l'opposition, guerre médiatique... L'opération du 3 janvier s'inscrit pleinement dans cette continuité historique.

2. Pour comprendre cette crise de la dette des pays du Sud, lire [La dette du Tiers Monde](#).

3. Selon le [rapport final](#) du Centre Carter sur l'élection présidentielle du 6 décembre 1998, le scrutin s'est déroulé de manière pacifique et transparente, reflète clairement la volonté du peuple vénézuélien, et figure parmi les scrutins les plus transparents de l'histoire électorale du pays à cette date.

4. En 1970, un tel projet politique avait déjà été porté au Chili par Salvador Allende et connu une fin tragique par le coup d'État du général Pinochet en 1973, avec le soutien des États-Unis. Pour plus d'informations, voir : <https://www.irwcsp.be/wp-content/uploads/CHILI-Cahier-1-52p-web.pdf>.

2025, UNE ANNÉE DE LUTTES SOCIALES



L'année 2025 a été chaude sur le plan de la contestation sociale. Grèves, manifestations, la rue a largement dénoncé les mesures jugées anti-sociales des différents gouvernements. Mais la Belgique, ou plus précisément la Wallonie, mérite-t-elle cette réputation de « gréviculture » qui lui colle à la peau ? Retour et analyses de ces différents mouvements sociaux dans cet entretien avec Esteban Martinez, Professeur de sociologie à l'Université Libre de Bruxelles.

Crédit photo : Olivier Ortelpa – Isabelle Blanchemain

The thumbnail for the video features a dark background with red, blurred shapes resembling protest signs or flags. In the top left corner is the "MA TRIBUNE" logo. To its right, the text "20-01-2026 : 2025, une année de luttes sociales | Esteban Martinez". Below this, the name "ESTEBAN MARTINEZ" is prominently displayed in white. The main title "2025, une année de luttes sociales" is written in large, white, sans-serif letters, with a red play button icon integrated into the letter "o" of "une". At the bottom left, the text "Regarder sur YouTube" is shown next to the YouTube logo.

À part ça, tout va bien

Vous les femmes



Les dames du MR n'aiment pas du tout qu'on traite l'Arizona de Julio Iglesias politique. Ça se voit fort, mais ça ne se dit pas...

Ouh elles sont choquées, les femmes en bleu ! Choquées, choquées, choquées qu'une autre femme comme Selena Carbonero Fernandez, la nouvelle secrétaire générale de la FGTB, ait dit ce que tout le monde peut voir mais qu'il faudrait cacher : « L'Arizona prétend aimer les femmes comme un homme qui battrait sa femme. » Alors ces dames dur MR ont appelé les copains de Sudinfo pour faire un bel article courroucé où elles exigent les excuses de Selena ! Parce que la vilaine, elle « banalise les violences conjugales et détourne un fléau sociétal grave à des fins de combat politique ». Tout ça.

Et c'est vrai que je suis un peu d'accord avec ces dames, Selena. Parce que dans ta métaphore, tu t'es en partie trompée. Contrairement à Julio Iglesias, qui chante tout son amour des femmes puis les brutalise à la maison, le gouvernement Arizona ne prétend même pas les aimer. Il brutalise les femmes, point. Il leur retire des droits, des moyens, de l'autonomie. Vous les femmes du MR, c'est peut-être ça qui vous tirlipote, au fond : être complice de ça. Et quand Selena vous l'envoie à la figure, ça vous rend un peu honteuses. Pour peu que vous vous souciiez un tout petit boquet du sort des (autres) femmes, ça vous déshonore aux entournures. Alors vous préférez tirer sur la messagère plutôt que tirer la prise du masculinisme de votre gouvernement. Classique.

Oui parce que ne venez pas dire que vous ne saviez pas. Que la promesse d'un « avenir qui s'éclaire » se limitait à vos petites personnes assises sur vos priviléges de mandataires dorlotées de la vie. Et que donc, oups !, vous n'aviez pas vu que votre Arizona cherri précarisait d'autres femmes, beaucoup d'autres. Si jamais, voici quelques exemples de mesures

du gouvernement qui exercent, directement ou indirectement, une vraie violence envers les femmes. Ceci au cas – très hypothétique, je sais – où vous auriez quelques velléités de ne plus bêler à l'unisson du troupeau de mâles dominants. Si pas, au moins ne pourrez-vous plus faire semblant de ne pas voir.

Alors d'abord, les grandes filles du MR, suite à la fameuse « réforme du chômage » de votre gaillard Clarinval, qui sera le plus touché par l'exclusion après deux années de chômage, à votre avis ? Les femmes, oui. Qui donc seront ? Plus dépendantes de leur éventuel conjoint de chromosome XY, voilà ! Et quand on coupera les allocations de chômage aux personnes qui travaillent moins qu'un mi-temps parce qu'elles s'occupent des gamins ou parce qu'il est difficile de dégoter un emploi stable quand on doit aussi s'occuper de papy Raymond, qui sera majoritairement touché, vous croyez, les filles du MR ? Voilà : les chromosomes XX.

Et justement, à propos des « aidants proches », votre copine députée « montoise » Julie Taton vient seulement de se rendre compte que « c'est pas OK », comme elle dit : ils font partie des 180.000 exclus du chômage. Avant que vous ne pressiez mécaniquement sur le bouton de vote à la Chambre, Bouchez ou Clarinval ne vous avait pas signalé que parmi ces gens qui s'occupent H24 d'un enfant lourdement handicapé ou d'un parent âgé qu'il n'est pas possible de laisser seul (et qui ne peut payer une maison de repos impayable), il y avait très majoritairement des femmes ? Ah ben si.

Et une autre question, à vous les femmes du MR : est-ce que vous aviez bien lu, dans les mesures de durcissement du statut de « cohabitant », que les CPAS allaient désormais calculer le revenu d'insertion d'une personne en tenant compte de l'ensemble des revenus des personnes qui vivent sous un même toit ? Et que donc, dans bien des cas, des femmes verront cette allocation fondre ? Ce qui maintiendra encore plus ces « cohabitantes » dans un état de sujétion économique vis-à-vis de leur conjoint. Et qui forcera certaines à « rester » dépendantes même si leur vie conjugale est un cauchemar. Ça, vous voyez, c'est de la maltraitance.

Et alors question de chasse aux malades de longue durée que vous avez si gaiement votée. Elle va surtout traquer qui, à votre avis ? Pour vous donner un indice, les femmes représentent 60 % des invalidités toutes causes confondues dans ce pays. Mais elles sont 69 % lorsqu'il s'agit de burnout ou de dépression. Et comme les troubles psychiques sont beaucoup moins « visibles » (ou plus méconnus ou moins acceptés) que les affections physiques, qui c'est qu'on va forcer à un retour à l'emploi dans un état mental pas possible ? Ça aussi, c'est de la brutalité.

Et quand elles prendront leur pension ? Alors là les femmes seront de très loin les premières victimes de la réforme de votre nouveau cher ami N-VA, Jan Jambon. Et pourquoi ça ? Parce que, je ne sais si vous le saviez, mais il se fait qu'elles ont des carrières bien plus incomplètes que les hommes, surtout quand la famille est pauvre et ne peut se payer des crèches ou des aides. Et parce qu'il y a bien plus de mamans solos que de papas solos. Et pourquoi toutes celles-là vont morfler ? Parce que pour calculer le montant de la retraite, le bonhomme Jambon saque allègrement dans les périodes dites « assimilées » (ces périodes où on ne travaille pas, pour différentes bonnes raisons). Toutes ces dames vont donc collectionner des tas de « malus pension » inventés par votre Jan et acceptés par vous, ce qui fera encore fondre leur déjà minuscule pension. Ah oui, et quand elles seront épousées, elles n'auront de facto quasiment aucun accès à la pension anticipée parce qu'elles n'auront pas comptabilisé assez de jours de travail effectif au long de leur carrière. Ça encore, c'est de la violence.

Autre chose ? J'en ai des tas. Comme la totale « flexibilité » du travail, le flexi-job généralisé et le recours au travail des étudiants octroyés aux entreprises en open bar. Ce qui permettra aux employeurs d'embaucher pour seulement quelques heures par mois, d'imposer un travail la nuit ou le dimanche. Des « libertés » qui toucheront tous les travailleurs. Mais surtout les travailleuses qui bosseront beaucoup plus que les hommes dans les secteurs les plus concernés, comme le commerce (alimentaire ou autre). Là, elles seront poussées (forcées) à des temps partiels, avec toutes les conséquences en cascade sur leurs salaires et leurs pensions. Sur leur santé et la conciliation travail-vie privée, aussi. C'est toujours de la sauvagerie sociale organisée.

Alors toujours aussi choquées, les Bleuettes ? Ajoutez encore que ce gouvernement a frigorifié la dé penalisation complète de l'avortement, et vous comprendrez peut-être que des millions de femmes belges sont agressées par votre Arizona et ses mesures qu'elle dépeint nécessaires et positives pour tous. Et donc maintenant relisez calmement la phrase complète de Selena Carbonero Fernandez : « Quand quelqu'un prétend faire du mal à quelqu'un pour son bien, c'est quand même assez hypocrite. L'Arizona prétend aimer les femmes comme un homme qui battrait sa femme. » Qu'est-ce qu'on dit ? Pas mieux.

C'EST QUOI LE RÉGIME IRANIEN?



C'EST QUAND
TU BOUFFES
DU PLOMB
ET QUE TU
PERDS TOUS
TES KILOS
APRÈS..

METHDI

LA PHILOSOPHIE DES LUMIERES OBSCURES



Fabrice Jacquemart,
Journaliste, retraité de
Form'action André Renard



Des dirigeants à la botte. Une population qui a le droit d'obéir ou de mourir. Un État-entreprise capitaliste qui doit rapporter un maximum de fric. C'est le nouveau colonialisme à l'américaine. Une stratégie, pas une foucade.

C'est une carte qui laisse baba. Elle montre en rouge un pays qui s'appelle certes les États-Unis, mais qui englobe, outre ce qu'on appelle effectivement les États-Unis d'Amérique, le Canada, le Groenland, le Mexique, l'ensemble des États de l'Amérique centrale puis la Colombie et le Venezuela.

Cette carte arrive chez nous juste après – et donc, à l'occasion de – l'opération commando de l'armée américaine pour capturer le président vénézuélien Nicolas Maduro et l'annonce par le président américain de son intention de « prendre le contrôle » d'un pays bourré de pétrole.

Un document « top secret » échappé de la poche de l'impeccable et immuable veston de Donald Trump ? Non. Une carte datant, en fait, des années (dix-neuf cent) trente et illustrant le grand projet du mouvement « Technate ». Celui-ci pensait, déjà, que l'Amérique telle qu'elle existait alors, marquée par la Grande Dépression et les efforts pour en sortir du Président Franklin D. Roosevelt, était tombée bien bas. Elle était, selon les tenants de ce courant, aux mains de politiciens incompétents auxquels la démocratie représentative avait permis de prendre le pouvoir.

Il fallait en finir avec ce système de gouvernement et remplacer les élus démocratiques par des scientifiques qui choisiraient les solutions les plus appropriées au bien-être de la population. Technate jugeait le monde financier tout aussi inapte que le monde politique à mettre en place une bonne gestion, paralysé qu'il était par la recherche du profit. Et s'il fallait « agrandir » les États-Unis, sans demander bien sûr l'avis des populations, c'était parce que l'ensemble géographique ainsi défini apparaissait « scientifiquement » comme suffisant à assurer la satisfaction des besoins de la nation.

L'EMPIRE AMÉRICAIN

Parenthèse : agrandir l'Amérique, cela a toujours été une part du « rêve américain ». Même si un courant « isolationniste » professait que les USA n'avaient pas à se mêler des affaires du monde, c'était en considérant que le monde lui non plus n'avait pas à s'occuper des affaires de l'Amérique-Continent, ainsi érigée en chasse gardée de Washington.

Mais l'Amérique dissimulait son impérialisme. L'Empire américain que déplia en 1968, dans un ouvrage retentissant, le journaliste Claude Julien (l'un des fondateurs du Monde Diplomatique) était une redoutable machine : économique (pour enrichir le capital), militaire (pour maintenir la pression sur les autres nations) et culturelle (pour séduire et faire passer la pilule). Tout cela articulé sur un réseau de dépendances (dans le Tiers monde) ou de protections (en Europe). Et tout cela suffisamment cadenassé pour empêcher toute possibilité d'échapper aux lois du système. Les États-Unis avaient atteint le stade suprême de l'impérialisme. Fin de la parenthèse.

La carte de Technate, donc, revenons-y. Elle ressemble étrangement à quelques-uns des fantasmes proclamés du président actuel des États-Unis. Ces fantasmes qui font dire qu'au bout du compte, Trump se révèle, après un an, comme renouant avec l'impérialisme du mitan du XXe siècle. On aurait donc fait fausse route en pariant que sa politique étrangère serait une forme de repli des USA sur eux-mêmes ; ou qu'elle serait transactionnelle, une affaire de marchands de tapis entre États, comme dans le monde des promoteurs immobiliers dont il est issu.

Non, on en reviendrait à l'impérialisme pur et dur, cynisme en plus. Car jusqu'ici, quand les Ricains exerçaient des pressions militaires ou même partaient en guerre, comme ils le firent en Irak ou en Afghanistan, c'était au nom officiel des principes de la liberté et de la démocratie. Ce n'est même plus le cas aujourd'hui. L'intervention au Venezuela, encore « seulement » un coup de poing au moment d'écrire ces lignes, n'a qu'un but, et il est clairement proclamé : liquider le président en place (c'est fait) et mettre le grappin sur les ressources du pays. En s'appuyant, c'est l'idéal, sur l'actuel pouvoir (donc celui mis en place par Maduro) ou, s'il le faut, sur tout qui sera intronisé comme capable de le remplacer.

Le même futur possible pourrait être celui de Cuba, de la Colombie, pourquoi pas de l'Iran. Quant au Groenland, comme personne n'imagine le Danemark ni les autres pays de l'Otan entrer en guerre contre les USA qui, d'ailleurs, sont leur principal voire seul fournisseur d'armes....

UN CLUB DE PENSEURS-PROVOCATEURS

Tout cela a même été théorisé. Trump, on l'a déjà écrit ici, n'est pas fou. Il y avait moyen d'hésiter au début, en tout cas pendant son premier mandat, mais le doute n'est plus permis : il a un objectif. Ses choix politiques, sa façon de gérer, sa communication même s'inscrivent dans un canevas cohérent, du moins à ses yeux et à ceux de son clan.

De même que sont sorties ces jours-ci la carte et les analyses du mouvement Technate, l'année qui vient de s'écouler a vu apparaître, dans les médias européens, les réflexions des « penseurs » de Trump. Des hommes qui ont élaboré des schémas politiques, économiques, culturels et stratégiques. Et qui ont nourri la pensée des conseillers du président peroxydé et de toute la galaxie de ce qu'on a appelé le « [technofascisme](#) ». Des mecs, pour l'essentiel, façon l'hyper-média-tique Elon Musk ou le bien moins connu mais tout aussi redoutable Peter Thiel, le patron de Palantir (une boîte spécialisée dans la production de logiciels d'analyses de données). Principaux clients : les services de renseignements, de police, les assurances, le monde financier. Bref : tout ceux dont l'intérêt est de vous fliquer.

[Une revue française s'est fait une spécialité de décrypter ce que pensent ces gens](#). Elle s'appelle [Le Grand Continent](#). Il s'agit d'isoler chimiquement les composants du bouillon de culture qui nourrit les penseurs dont Trump s'inspire. Ce n'est pas très ragoûtant, mais cette soupe risque bien de finir dans nos assiettes, demain ou après-demain.

Ces Trump Boys sont de brillants intellectuels. Provocateurs aussi parce qu'une idée se vend mieux si elle provoque. Mais absolument dénués de tout scrupule moral ou humaniste qui risquerait de les empêcher d'aller jusqu'au bout de leur raisonnement. Un exemple ? Si les Américains ont échoué en Irak, dit l'un d'eux, c'est tout simplement parce qu'ils n'ont pas utilisé suffisamment leur force après la conquête du pays. Il ne fallait pas tenter d'instaurer une démocratie, mais continuer avec une poigne de fer jusqu'à l'annihilation de toute velléité d'opposition.

LA THÉORIE RÉACTIONNAIRE DE LA PAIX

Leur objectif n'est rien moins que de déterminer selon quelle méthode occuper et gouverner un pays étranger pour le mettre dans le « droit chemin » tel qu'ils le conçoivent. Organiser un coup d'État, s'assurer d'une souveraineté absolue puis de transformer le régime en État-entreprise. C'est la « théorie réactionnaire de la paix », où des « États (sont) gérés de manière compétente dans un but purement financier (...) Un territoire est conçu pour maintenir un niveau absolu ou quasi absolu de sécurité et d'ordre (...) Le souverain coopère si la coopération est profitable (et) devient prédateur si la préddation l'est davantage ».

Ces phrases sont extraites d'une interview d'un de ces boutefeux, Curtis Yarvin, dont Wikipédia nous apprend qu'il est un des proches de J.D. Vance, le vice-président américain. Il défend ce qu'il appelle la « philosophie des Lumières obscures », une appellation sans doute choisie parce qu'elle est le négatif parfait de la « philosophie des Lumières » qui inspira la Révolution française et toute notre conception de la démocratie « à l'occidentale ».

Yarvin et ses potes, c'est donc l'extrême-droite, mais qui ne s'encombre même plus de ce discours populiste adapté aux classes moyennes ou populaires qui fait le succès des fachos européens à la Meloni ou Le Pen. Ces penseurs se veulent rigoureusement élitistes et tant pis pour ceux qui ne sont pas cette élite : le but n'est-il pas « d'anéantir le progressisme » ?

Ce sont ces gens qui ont imaginé que la bande de Gaza, après l'expulsion des Gazaouis, pourrait être reconvertis en une sorte de Dubaï. Et le Venezuela pourrait leur servir de labo grandeur nature. Yarvin considérait d'ailleurs ce pays, bien avant même l'opération contre Maduro, comme un « bordel au potentiel énorme, un laboratoire parfait pour la gouvernance du XXI^e siècle ».

COLONIALISME

Y intervenir est-il légitime ? « Yarvin considère qu'aucun conflit ne peut être réglé par un argument de légitimité (... et) propose d'évacuer la question de légitimité au profit de la stabilité et de la prospérité ».

Est-ce du colonialisme ? « Bah, oui, évidemment. Occuper et gouverner un pays étranger correspond assez bien à la définition du colonialisme. Surtout si l'objectif n'est pas de restaurer la démocratie, mais d'instaurer de manière permanente une administration stable, responsable, efficace et rentable. (...) Tout gouvernement peut prévenir et/ou mettre fin à toute violence interne en faisant clairement comprendre à ses opposants que la victoire est impossible et que le seul résultat de toute lutte sera, au mieux, l'ignominie et l'emprisonnement, au pire la mutilation et la mort (...) La solution au problème du gouvernement colonial consiste donc à gouverner : faire respecter l'ordre immédiatement, complètement et sans compromis, sans tolérer aucune contestation de l'autorité occupante (...) ».

De pages comme cela, il y en a centaines, et c'est finalement fastidieux. On n'a probablement jamais été aussi loin dans le rêve d'une société d'où le peuple a disparu en tant que concept (« ce n'est qu'un élément du capital », explique Yarvin), et où ne compte plus que l'accroissement des profits au bénéfice de quelques-uns, ces quelques-uns qui pourront s'offrir le « luxe » d'une vie éternelle. Le transhumanisme, que certains scientifiques croient possible et auquel, en tous cas, ils travaillent.

« Celui qui ne connaît pas l'Histoire est condamné à la revivre », a dit Marx. Les Philosophes des Lumières sombres biaisaient l'argument et leur profonde connaissance de l'Histoire leur sert à isoler dans celle-ci les comportements passés qu'il conviendrait de revivre, corrigés le cas échéant, pour atteindre leurs objectifs. Les « erreurs » commises en Irak pourraient être rectifiées lors d'une guerre contre l'Iran. Le scénario de celle-ci – occupation suivie d'une répression féroce menée par les Iraniens eux-mêmes surveillés par leurs nouveaux colonisateurs – est décrit avec force de détails. Qui laissent parfois songeurs : mais où est la frontière entre réalisme et irréalisme chez des hommes qui ont déjà aboli les frontières entre la vérité et les « vérités alternatives » ?

1.000 ANS

Ces types sont-ils des cinglés ? La question n'est pas vraiment là. Ils ont de l'influence, c'est suffisant. Peut-être même ce côté délirant est-il un de leurs atouts auprès d'un monde politique et technocratique américain qui cherche des idées neuves et médiatiques pour donner l'image du changement. Ils savent aussi que toutes leurs idées ne passeront pas et qu'une théorie politique ne s'applique jamais à 100 % à une réalité. La seule exception est peut-être le régime de Pol Pot et des Khmers rouges au Cambodge, mais cela donne froid dans le dos...

Et donc, une partie de leurs délires s'appliquera nécessairement, donnant une image de disruption qui permettra d'aller vers d'autres disruptions, plus radicales. Comme faire acter la fin de la démocratie telle que nous la connaissons.

« L'idée la plus stupide de Trump et celle que j'aime le mieux, explique Yarvin, c'est de rebaptiser le golfe du Mexique en golfe d'Amérique. Cela fait 400 ans qu'on l'appelle le golfe du Mexique et il n'y a aucune raison de changer sauf pour pouvoir dire qu'on a le pouvoir de le faire, donc de poser ainsi un véritable geste d'humiliation. »

Le pouvoir, c'est humiliant. Humilier et détruire pour faire émerger les plus forts aux dépens des autres réduits à rien... Cette philosophie avait déjà inspiré une autre folie, celle du Reich de 1.000 ans.

Dossier Venezuela (partie 2) | Les débuts de Chávez (1998-2002) : la démocratie comme arme ultime contre l'impérialisme et les coups d'État



Olivier Bonfond,
Rédacteur MaTribune.be et économiste au Centre
de coordination, d'études et de formation (CCEF) |

En tant que projet de rupture avec l'ordre néolibéral dans un pays périphérique, riche en ressources stratégiques et soumis à de fortes pressions extérieures, la période durant laquelle Hugo Chávez est au pouvoir (1998-2013) constitue l'une des expériences politiques les plus marquantes des cinquante dernières années pour quiconque cherche à réfléchir à la transformation de nos sociétés capitalistes vers davantage de justice sociale et de démocratie.

Dès son arrivée au pouvoir en 1999, Hugo Chávez met en œuvre l'une de ses promesses centrales : refonder la démocratie et redonner un pouvoir réel au peuple. Chávez le sait : reprendre durablement le contrôle du pétrole – principale richesse du pays – ne peut être réalisé sans un peuple conscient, organisé et prêt à se mobiliser face aux intérêts économiques, médiatiques et géopolitiques qui chercheront à bloquer toute tentative de souveraineté.

Les événements lui donneront raison. Quatre ans plus tard, en avril 2002, après les premières mesures visant à reprendre le contrôle effectif de l'industrie pétrolière, il est renversé par un coup d'État militaire, soutenu par les États-Unis. Mais, fait exceptionnel dans l'histoire contemporaine, une mobilisation populaire massive, appuyée par une partie de l'armée restée loyale, permet son retour au pouvoir quarante-huit heures plus tard. Cette mobilisation ne surgit pas de nulle part. Elle est le produit direct des premières années de gouvernement, marquées par un travail profond de démocratisation, de politicisation et de conscientisation populaire, notamment à travers un « processus constituants » et la réappropriation du pouvoir politique par les classes populaires.

1998-2001 : UNE NOUVELLE CONSTITUTION AU CŒUR D'UNE NOUVELLE DYNAMIQUE DÉMOCRATIQUE

Dès son arrivée au pouvoir, Hugo Chávez met en œuvre l'un de ses engagements centraux : refonder le système politique vénézuélien en profondeur. Quelques semaines après son investiture, Chávez convoque un référendum afin de demander à la population si elle souhaite l'élection d'une Assemblée constituante chargée de rédiger une nouvelle Constitution en vue d'élargir les droits démocratiques et sociaux. Le « oui » l'emporte très largement.

L'Assemblée constituante, élue en juillet 1999, intègre une forte participation de représentants issus des classes populaires, des mouvements sociaux, syndicaux et communautaires, qui participent à l'élaboration du nouveau texte. En décembre 1999, le texte final est soumis à un nouveau référendum. La nouvelle Constitution est adoptée par une large majorité. Alors même qu'il est à la présidence, Hugo Chávez décide de remettre son mandat présidentiel en jeu sur la base de cette nouvelle Constitution. De nouvelles élections générales (présidentielle et législatives) sont organisées en 2000, et Chávez est réélu au suffrage universel.

Pour faciliter l'appropriation populaire de ce nouveau cadre institutionnel, le texte de la Constitution est diffusé massivement sous la forme du devenu célèbre « petit livre bleu », distribué gratuitement à des millions de foyers et lieux publics, favorisant une forte politisation citoyenne.

Cette nouvelle Constitution, qui remplace celle de 1961, rompt radicalement avec l'ordre politique antérieur et se révèle, à bien des égards, plus progressiste que la majorité des constitutions occidentales. Elle étend considérablement les droits sociaux (santé, éducation, logement), elle reconnaît les droits des peuples autochtones, elle inscrit la participation citoyenne comme principe structurant de l'État, en instituant des mécanismes de démocratie directe tels que les référendums, les initiatives populaires et le référendum révocatoire.

Le référendum révocatoire mérite d'être souligné. L'article 72 de la Constitution prévoit que tout mandataire public peut être révoqué après la moitié de son mandat si au moins 20 % des électeurs inscrits demandent l'organisation d'un tel référendum¹. Ce mécanisme démocratique, extrêmement rare dans les constitutions, et au cœur de revendications de mouvements populaires comme celui des Gilets jaunes, confère au peuple un pouvoir direct de contrôle et de sanction sur ses représentants élus. Notons que ce mécanisme sera activé par l'opposition en 2003. À la suite de plusieurs tentatives de déstabilisation qui échouent (cf. infra), des signatures sont recueillies parmi la population pour convoquer un référendum révocatoire contre le président. Malgré les controverses sur la procédure de collecte des signatures, Chávez décide de se soumettre à ce référendum. Il a lieu le 15 août 2004 et se solde par une victoire nette pour Chávez, avec environ 59 % des voix en sa faveur, confirmant ainsi son mandat.

Notons également que sur l'ensemble de son mandat (1999-2013), une vingtaine de référendums sont tenus, dont des consultations sur la Constitution ou ses amendements, mais aussi des consultations sur des politiques spécifiques. Et tous les résultats seront respectés.

Le gouvernement chaviste engage alors une série d'initiatives démocratiques visant à concrétiser les principes de participation populaire inscrits dans la Constitution. Il encourage notamment la création de nouveaux espaces de participation locale, préfigurant les futures communes et conseils communautaires. Ces dispositifs visent à permettre aux habitants, en particulier dans les quartiers populaires historiquement marginalisés, d'intervenir directement dans la définition, la gestion et le contrôle de projets collectifs, rompant ainsi avec des décennies d'exclusion politique et sociale.

Entre 1998 et 2002, le Venezuela connaît ainsi une intensification démocratique exceptionnelle, fondée sur la participation populaire, la souveraineté électorale et le contrôle citoyen du pouvoir.

2001-2002 : REPRISE DU CONTRÔLE DU PÉTROLE, SUIVIE D'UN COUP D'ÉTAT MILITAIRE RÉUSSI, MAIS AUSSITÔT VAINCU PAR LA MOBILISATION POPULAIRE

Fidèle à ses engagements électoraux, Hugo Chávez engage en 2001 une reprise en main effective du secteur pétrolier, pilier de l'économie vénézuélienne. Les nouvelles lois sur les hydrocarbures adoptées en novembre 2001 renforcent le contrôle de l'État sur Petróleos de Venezuela SA (PDVSA) qui avait été formellement nationalisée en 1976, mais était en réalité gérée comme un État dans l'État par une élite technocratique largement coupée de tout contrôle démocratique

1. L'article 72 de la Constitution prévoit que : « Toutes les charges et magistratures de l'élection populaire sont révocables. Passée la moitié de la période à laquelle a été élu, le ou la fonctionnaire, un nombre qui ne peut être inférieur à 20 % des électeurs ou électrices inscrites dans la circonscription correspondante pourra solliciter la convocation d'un référendum pour révoquer son mandat ».

et de toute logique d'intérêt général. Ces nouvelles lois augmentent également les royalties versées par les compagnies privées et réaffirment clairement la souveraineté publique sur la ressource pétrolière.

La riposte est immédiate. Les élites économiques, la hiérarchie de PDVSA, une partie de l'état-major militaire et les grands médias privés vénézuéliens, avec le soutien des États-Unis, se coalisent pour renverser le gouvernement. Le 11 avril 2002, c'est le coup d'État militaire : Hugo Chávez est kidnappé par des officiers rebelles et exfiltré en hélicoptère hors de Caracas. Dans les heures qui suivent, Pedro Carmona, président de la principale organisation patronale (Federación de Cámaras, l'équivalent vénézuélien de la Fédération des entreprises de Belgique, FEB), dissout la Constitution de 1999 et s'autoproclame président.

Le lendemain, le gouvernement américain se félicite publiquement du renversement de Chávez, tandis que la plupart des grands médias internationaux, dont le New York Times et El País, reprennent la version putschiste selon laquelle le « dictateur » Chavez aurait quitté le pouvoir, et reconnaissent de facto le gouvernement putchiste de Carmona.

Ce qui se produit alors est sans précédent historique. En l'espace de 48 heures, une mobilisation populaire massive, partie des quartiers populaires de Caracas et appuyée par des soldats restés loyaux à la Constitution, renverse le rapport de force. Des centaines de milliers, puis des millions de personnes descendant dans la rue pour exiger le retour du président légitime. Face à cette pression populaire, et à l'impossibilité de reproduire une répression de masse de type Caracazo sans provoquer un bain de sang d'une ampleur incontrôlable, les putschistes cèdent. Hugo Chávez est ramené au palais présidentiel de Miraflores dans la nuit du 13 au 14 avril 2002. C'est une première dans l'histoire de l'humanité : un coup d'État ayant effectivement renversé un chef d'État est annulé en quelques heures par une mobilisation populaire consciente, massive, organisée et pacifique.

Dans les jours qui suivent, plusieurs médias internationaux reconnaissent leurs erreurs. El País publie notamment un mea culpa, admettant avoir relayé une version erronée des événements (« Rectificación », avril 2002). Le Carter Center et l'Organisation des États américains confirmeront par la suite qu'il s'agissait bien d'un coup d'État contre un président démocratiquement élu.

Cette première période nous livre un enseignement central : une démocratie vivante et une population consciente et mobilisée constituent une arme politique puissante pour tout gouvernement qui entend rompre avec la logique du capital. Ne l'oublions pas, les classes dominantes, les détenteurs de capitaux mobiliseront toujours tous les moyens économiques, médiatiques et institutionnels à leur disposition pour défendre leurs intérêts, à savoir le profit et l'accumulation du capital.

Une fois rétabli dans ses fonctions, Chávez appelle au calme et à l'absence de représailles. Mais surtout, il réaffirme que c'est maintenant le moment de concrétiser un autre objectif, tout aussi essentiel : utiliser les revenus du pétrole pour financer la justice sociale.

La phase suivante du processus de transformation sociale au Venezuela peut commencer...

La suite de l'histoire politique du Venezuela à paraître le lundi 2 février 2026.

PAROLES (CHOCKS) DE FEMMES



« Le gouvernement Arizona prétend aimer les femmes comme un homme qui battrait sa femme », cette phrase on la doit à Selena Carbonero Fernandez, la nouvelle secrétaire générale de la FGTB, et elle a créé la polémique. Les membres féminins du MR parlant même d' « un manque de respect pour toutes celles et tous ceux qui sont victimes de violences conjugales. » Est-ce vraiment de cela qu'il s'agit ? Ou les femmes ont-elles moins le droit aux phrases chocs que leurs collègues masculins ? Analyse avec Ariane Gemander, chercheuse en sciences politiques à l'ULB.



ÇA VOUS PARLE ? « ANTIFA »

Le podcast « Ça vous parle » décode l'actualité à partir d'un mot-clé.

Cinquième épisode ce mardi 27 janvier avec « ANTIFA » : alors, antifa, ça vous parle ?



À part ça, tout va bien La princesse héritière



Ministre fédérale à 27 ans, Éléonore Simonet est déjà digne des Bouchez, Clarinval, Jeholet et autres Du-carme. Une « ingénierie » surdouée...

Elle a tout d'une grande du MR. Et heureusement pour les libéraux de Bruxelles, dites! Depuis que David Leisterh s'est gamellé en butant sur la formation d'un gouvernement bruxellois avant de se retirer de la vie politique, c'est morne plaine chez les peyes et les meyes en bleu de Bruxelles. Zéro leader. Il y a bien Quintin ou Glatigny mais bon, hein. Et donc heureusement que le 3 février 2025, le roi Georges-Louis a eu la fine initiative de littéralement propulser Éléonore Simonet sous les spotlights pour en faire sa ministre-surprise des Classes moyennes, des Indépendants et des PME. Elle venait d'avoir 27 ans. En juin 2024, à 26 ans, elle était devenue députée régionale bruxelloise. Et en octobre 2024 conseillère communale de sa commune de Woluwé-Saint-Lambert. Et puis là, poum, ministre fédérale! On est sur de la fusée politique libérale.

Et soyons clairs: Éléonore le mérite amplement. Ah si! En une seule phrase d'interview sur RTBF-La Première, elle nous a démontré à quel point elle avait tout bien compris comment se comporter quand on veut devenir une tête de gondole libérale de l'ère Bouchez. Milieu de semaine passée, la nouvelle princesse du MR bruxellois était interrogée dans « Le monde en direct ». Question de Julie Morelle: vous dites que réformer le chômage donnera plus de pouvoir d'achat? Réponse de la ministre Schtroumpfette: « Tout à fait! C'est montrer aujourd'hui que l'oisiveté est moins rémunératrice que le travail. »

Donc là, déjà, on voit que la nouvelle égérie du libéralisme bruxellois a fait un master en droit, et pas en économie. Et donc à quel point elle est parfaite pour s'inscrire dans la lignée des glorieux « ingénieurs » clarinavalesques, dolimontesques, voire même jeholesques, quant à la maîtrise des enjeux de gestion et des chiffres. La demoiselle devra juste nous expliquer un jour par quel tour de perlimpinpin 200.000 personnes exclues du chômage, dont un cinquième tout au plus retrouvera un travail (souvent précaire), vont « augmenter leur pouvoir d'achat ». Et comment ceux qui se verront refuser un revenu d'insertion sociale (RIS) par leur CPAS vont se baffrer en mendiant de l'aide auprès de leurs proches, s'ils en ont. Ou comment les plus de 55 ans qui ne retrouveront aucun emploi, ou alors un flexi-job ou un mini-temps partiel, vont bien pouvoir bouffir leur compte courant. Ou comment encore la caissière du Delhaize remplacée par des jobistes étudiants va se sentir plus à s'naise dans ses comptes. Et comment enfin les milliers de travailleuses et travailleurs concernés par la suppression des programmes d'aide à l'emploi (ALE) vont pouvoir acheter plus. J'attends les explications de Miss Simonet. Parce que lier l'exclusion du chômage à l'augmentation du pouvoir d'achat, on va rester poli en disant qu'on est juste dans la grande crétinerie. Ce qui, par ricochet, me fait un peu peur pour l'avenir de la Classe moyenne, des Indépendants et des PME dont la jeune demoiselle a la charge.

Où Éléonore est encore davantage en avance sur son programme de nouvelle grande dame du MR, c'est qu'elle maîtrise déjà aussi bien que ses aînés un autre outil indispensable chez les libéraux francophones: le mépris. On répète: pour la fille, la réforme (aveugle) du chômage c'est « montrer aujourd'hui que l'oisiveté est moins rémunératrice que le travail ». Donc les chômeurs sont rien que des oisifs. Ceux qui ont travaillé et cotisé des dizaines d'années avant de perdre leur emploi chez Audi ou chez Cora sont des grosses feignasses. Les aidants proches qui s'occupent d'un gamin handicapé ou d'une mamie n'ayant pas les moyens d'une maison de repos, des profiteurs! Les jeunes exclus du chômage qui cumulent pourtant des contrats courts pour (ne pas) arriver à nouer les deux bouts, ah ben y font rien qu'à se les gratter. Les travailleuses ALE qui assurent les gardes extrascolaires se complaisaient à ne rien branler. D'ailleurs, d'façon, 60 % des exclus du chômage sont des étrangers qui profitent, n'est-il pas? Et donc là, bravo à elle, Éléo a déjà atteint le taux de dédain et d'inhumanité nécessaire pour être dans les nuances de bleu actuels.

Il est vrai que la donzelle possède un avantage de plus pour faire partie du haut du pavé MRien. Comme son modèle ès emploi, le grand Clarinval, c'est une fine « experte » de la valeur travail, elle aussi. Rendons-nous compte qu'après ses études et avant de devenir députée bruxelloise (à 26 ans, donc), cette stakhanoviste a bossé trois à quatre longues années comme avocate au barreau de Bruxelles. C'est dire si ça la connaît, les très longues carrières hors du champ politique. C'est dire aussi si, forte de cette grande expérience sur le vrai marché du travail, elle a le nez fin pour repérer l'oisiveté de ses vilains contemporains fainéants qui n'ont eu qu'une petite carrière de vingt ans avant de connaître un accident de la vie ou du travail.

Et ce n'est pas tout! La pimpante Éléonore dispose d'un autre maître-atout pour devenir une toute grande au MR. Comme les Michel, les Ducarme, les Galant et quelques autres grands Schtroumpfs, elle est politiquement très bien née. La princesse héritière est la petite-fille de feu Henri Simonet, qui était député et sénateur socialiste puis libéral, bourgmestre d'Anderlecht, membre de la Commission européenne et ministre des Affaires étrangères. Éléonore est aussi la fille de feu Jacques Simonet, qui fut successeur de grand-papy au majorat d'Anderlecht, ministre-président bruxellois et secrétaire d'État aux Affaires européennes. Son frère aîné, Henri Simonet (junior), a failli précéder sœurlette en politique, puisqu'il fut engagé (à 24 ans!) comme conseiller au cabinet du Premier ministre Charles Michel avant d'embrasser le métier de juriste. Éléonore établit donc un record belge du népotisme « méritocratique », puisqu'elle incarne la troisième génération de ministres dans la Famille Simonet. Respect.

Avant de définitivement t'introniser nouvelle petite reine du MR, Éléo, j'ai une requête: pourrais-tu te prononcer aussi finement sur des sujets que tu n'as pas encore abordés à ce stade? Par exemple, les malades de longue durée sont-ils également des profiteurs oisifs et leurs médecins des complices corrompus? À Gaza, c'était un génocide ou pas? Et y avait-il une famine organisée par Israël ou, comme disait Denis Ducarme, une simple « malnutrition »? Et comme ton président Bouchez, la stratégie de « sécurité intérieure » et de chasse aux migrants pondue par Trump, toi aussi tu aurais « pu l'écrire toi-même »? À Minneapolis, elle a abouti aux assassinats de Renée Good et Alex Patti par l'ICE. C'est juste pour savoir...



ENTRE RAIL ET URNES : JEAN-LUC CRUCKE ET LA POLITIQUE DU GYMNASTE



Une semaine de grève sur le rail belge se termine. Les préavis déposés pour de futures actions sont refusés par l'entreprise. Les syndicats cheminots actent la rupture de confiance et quittent toutes les instances de concertation sociale. Et pendant ce temps, un ministre de la Mobilité, Jean-Luc Crucke (Les Engagés) qui répète depuis longtemps son amour du débat tout en refusant de débattre, sur le fond, de la libéralisation du rail. Ce « grand écart » est-il le signe d'une politique d'un nouveau genre : la politique du gymnaste ?

La tenue d'un débat démocratique : voilà ce qui semble opposer Jean-Luc Crucke et les syndicats de cheminots, à propos de la réforme ferroviaire en cours. En effet, réunis en front commun, les syndicats du rail ont organisé une semaine de grève, du 26 au 30 janvier. Leur objectif est de « défendre un siècle de rail public et de transport en toute sécurité » face à la mise en concurrence du rail. Pour elles et eux, c'est tout un modèle de service public collectif, fondé en 1926 avec la création de la SNCB, qui est remis en cause : notamment avec l'abandon du statut qui favorise l'expertise des travailleuses et travailleurs, mais aussi avec une modification de la composition de la commission paritaire pour affaiblir la démocratie sociale.

Mais débattre dans les entreprises du rail belge et avec leur ministre de tutelle, ce n'est pas si évident. En début d'année, lors de l'interview politique dans la matinale de la radio publique La Première du 7 janvier dernier, le ministre de la Mobilité, Jean-Luc Crucke (Les Engagés), a ainsi fait preuve d'une remarquable souplesse idéologique. Invité pour commenter la « droitisation » du Mouvement réformateur, son ancienne famille politique, il s'est également exprimé sur l'introduction de la concurrence dans le secteur du rail. Ses prises de position sur ces deux sujets, lors de la même interview et à quelques minutes d'intervalle, peuvent sembler contradictoires : débattre, bien sûr, mais visiblement pas sur tous les sujets.

LE CENTRE MODÉRÉ PLUTÔT QUE LA POLARISATION RADICALE

Dans le contexte du départ de Michel De Maegd du Mouvement réformateur vers Les Engagés, une transition qu'il a lui-même effectuée presque deux ans auparavant, Jean-Luc Crucke note une polarisation vers la droite de son ancien parti :

« Il y a, au sein de la direction du MR, une ligne de droite, que son président appelle droite populaire [...] C'est pas ma sensibilité : moi je suis un libéral, et je trouve que les libéraux aujourd'hui, ils trouvent leur place dans cette famille centriste. [...] Je suis plus de ceux qui considèrent qu'on doit réunir les gens, plutôt que les opposer. J'ai une crainte de cette dualisation de la société : quand on est à droite, on devient très à droite ; on est à gauche, on est très à gauche. C'est pas ma manière de vivre, ni d'être dans la société. »

Contre ce choix politique, il dit préférer une position plus centrale, ouverte au débat... mais logiquement motivée par un objectif de victoire politique :

« [à propos des Engagés] Je m'y sens parfaitement bien. Parce que j'y trouve ce que j'appelle, non seulement le sens de la nuance, mais le sens du débat : on discute, on débat entre nous. »

« Comment est-ce que demain, Les Engagés deviennent, à travers ce centre fort, ce centre de nuance, mais un centre offensif, deviennent le premier parti francophone de ce pays. »

L'objectif est annoncé : occuper le centre de l'éventail politique, présenté comme un espace de nuance et de débat, que Jean-Luc Crucke associe à une ambition électorale pour son parti. Le positionnement centriste est présenté non seulement comme une posture idéologique mais aussi comme une stratégie politique.

Pourtant, certains propos tenus plus tôt dans l'interview, à propos de la réforme du rail belge paraissent bien loin de cette posture de nuance et débat, et interrogent alors la cohérence entre le positionnement revendiqué et les prises de position concrètes.

LA CONCURRENCE FERROVIAIRE SUR DE BONS RAILS

Sur ce point, le ministre a été catégorique : la mise en concurrence de la SNCB n'est pas une option, c'est selon lui un impératif. À ce titre, une tentative des syndicats de réfléchir à des alternatives serait déjà inutile, mais aussi, et surtout irresponsable :

« Je dis qu'on doit évoluer avec son temps. Et que, soit effectivement le rail, cette magnifique machine qu'est le rail, les hommes et les femmes qui travaillent dans ce secteur... Soit effectivement, on s'adapte à la concurrence, et on sera les meilleurs en 2032. Soit on s'assied sur son siège, et en 2032 la casse sociale sera là. »

Derrière les promesses de sagesse et de « bon sens » exprimées par Jean-Luc Crucke, ce modèle concurrentiel renvoie cependant à une idéologie identifiable : le néolibéralisme.

L'IDÉOLOGIE NÉOLIBÉRALE DERRIÈRE LE « BON SENS »

Comme l'explique la sociologue Dominique Méda, le libéralisme des XVIII^e et XIX^e siècles avait pour objectif de limiter l'intervention de l'État, mais pas de la remettre complètement en question. Cette doctrine du « laisser faire » permettait finalement à l'économie de marché concurrentielle et à l'État de coexister, chacun dans leur domaine. Cette coexistence n'est plus l'objectif du néolibéralisme à partir des années 1970 : désormais, il s'agit d'étendre partout la logique compétitive ou concurrentielle du marché. Pour atteindre cet objectif, il ne suffit plus de s'opposer à l'État, au contraire : l'État est mis à contribution pour mettre en place des marchés concurrentiels... y compris dans le rail. Dans le même temps, cette concurrence généralisée développe l'individualisme, nuisant ainsi aux collectifs institutionnalisés, et « génère directement et indirectement une dégradation de la démocratie » à mesure que des questions (notamment économiques) sont soustraites au débat démocratique sous prétexte de nécessité technique.

Le vocabulaire mobilisé par Jean-Luc Crucke – parts de marché, changement de mentalité, logique concurrentielle appliquée à une entreprise publique... – correspond précisément à cette extension du principe de concurrence à des secteurs historiquement régulés par l'État.

L'idée est donc bel et bien d'adopter un nouvel état d'esprit, comme le ministre l'affirme lui-même :

« Moi je veux que la SNCB, à la fois pour sauver son personnel, pour avoir des prix encore plus attractifs, pour avoir un meilleur service, je veux que la SNCB soit en forme pour 2032. Ça veut dire que, elle-même puisse se dire : "c'est moi qui vais chercher des parts de marché à l'extérieur". Donc on doit avoir un changement de mentalité. »

Pourtant, comme le rappelait récemment la juriste Anne-Sophie Bouvy en évoquant les expériences britannique et allemande, de telles réformes ont déjà montré leurs limites : l'ouverture du secteur ferroviaire à des opérateurs privés ne fait pas disparaître la nécessité d'investissements publics pour garantir un réseau de qualité. De plus, la scission de l'organisme historique du rail belge entre un gestionnaire de réseau (Infrabel), et un opérateur de transport (SNCB) mis en concurrence, pose parfois d'importants problèmes de coordination qui nuisent au bon fonctionnement du service. Sans parler du fait de privilégier des objectifs de rentabilité rapide plutôt qu'un service stable et robuste à long terme.

LA POLITIQUE DU GYMNASTE EST UNE STRATÉGIE POLITIQUE

Revenons-en à Jean-Luc Crucke qui, lors d'une interview d'un peu plus de douze minutes, a réussi le pari de défendre à la fois une chose et son contraire. Dans un premier temps, il affirme comme inévitable et non négociable la mise en place de la concurrence dans le secteur ferroviaire : une position qui s'inscrit dans une logique néolibérale où certaines réformes sont présentées comme des nécessités techniques plutôt que comme des choix politiques discutables. Puis, quelques minutes plus tard, il célèbre la position centriste et ouverte au débat de sa nouvelle famille politique (Les Engagés) face à un Mouvement réformateur qui se polarise. Ce « grand écart » idéologique mérite d'être reconnu comme une figure de ce qu'on appellera la politique du gymnaste.

Est-ce toutefois si incohérent ? Peut-être pas : les deux discours de Jean-Luc Crucke ont chacun leur logique propre, mais ils sont liés par un objectif commun. Dans cette perspective, la mise en concurrence n'est pas présentée comme un choix politique dont on peut débattre, mais comme une contrainte qui s'impose aux décideurs. Pour le cas du rail, la mise en concurrence découle de règlementations européennes sur lesquelles les États n'auraient aucune prise. Mais rien n'empêche les discours critiques, comme celui des syndicats.

Présenter cette réforme comme inévitable permet alors de déplacer le débat : on ne discute plus du principe de concurrence mais seulement de la manière de l'appliquer. C'est là que le lien apparaît avec la stratégie de placement des Engagés sur l'éventail politique belge : devenir « un centre fort, offensif », et finalement « le premier parti francophone de ce pays ». Se présenter comme le parti du centre, modéré, face aux extrêmes, relève donc d'un calcul stratégique pour tenter de convaincre le plus d'électrices et d'électeurs possibles. Et à ce titre, présenter la concurrence dans le rail comme inévitable, c'est éviter de se retrouver isolé dans un combat politique que l'on pense déjà perdu. D'ailleurs, on a pu observer un raisonnement semblable lorsque Paul Magnette, le président du PS, a annoncé publiquement que « *Jamais le chômage ne reviendra à durée illimitée, c'est impossible* ».

UNE STRATÉGIE D'EXTRÊME CENTRE ?

Dans son étude des personnalités qui, entre 1789 et 1815, avaient juré fidélité aux multiples régimes politiques qui se succèdent à l'époque en France, l'historien [Pierre Serna](#) les présente comme des girouettes. L'enjeu pour ces figures politiques était évidemment, à chaque changement de régime, de justifier leur parcours : d'où l'intérêt de se présenter au centre de l'éventail politique. Mais l'historien remarque que ces girouettes composent alors une force politique originale qu'il nomme l'extrême centre. Car sous les discours de modération face aux oppositions radicales, cette force politique se fait aussi remarquer par un usage autoritaire du pouvoir, y compris en limitant les libertés publiques. Finalement, elle est « non moins radicale que les forces centrifuges qu'elle dénonce, et bien mieux embusquée ».

Au terme de girouette, on a préféré celui de gymnaste. Jean-Luc Crucke n'a pas, à proprement parler, changé d'avis : il tient ensemble deux discours qui semblent pourtant difficiles à concilier. Il défend à la fois une réforme présentée comme échappant au débat politique tout en valorisant les bienfaits du débat démocratique. Sa position est en revanche assez représentative d'une manière contemporaine d'occuper ce que Pierre Serna nomme l'extrême centre.

En présentant Les Engagés comme un parti modéré, tout en affirmant que la mise en concurrence de la SNCB va de soi, il lève le voile sur le discours de son parti : une stratégie politique qui a pour objectif fondamental d'exercer le pouvoir.

Éditeur responsable :

Patrick Lebrun

LA
REVUE

Directrice de rédaction :

Vaïa Demertzis

Comité de rédaction :

Olivier Bonfond
Vaïa Demertzis
Violaine Deneys
Corinne Gerbinet
Olivier Girardi
Patrick Lebrun
Vincent Peiffer
Pierre Vermeire

Abonnez-vous gratuitement



Illustrateurs :

Kanar
Mehdi

Graphisme, couverture et mise en page :

Miguel Brichard

